



CONTRIBUTION

Une forêt qui s'adapte en Auvergne-Rhône-Alpes

Des équilibres à maintenir, un avenir à construire

OCTOBRE 2025



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lequel il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

La forêt constitue l'un des patrimoines les plus précieux de notre région. Elle incarne à la fois un héritage et une promesse : celle d'une région qui conjugue développement économique, cohésion territoriale et exigence économique. Présente sur plus d'un tiers du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, elle façonne nos paysages, et fait vivre des milliers d'acteurs. Elle contribue de manière essentielle à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de la biodiversité et à la qualité de vie de nos concitoyens.

Mais cette richesse, souvent perçue comme acquise, est aujourd'hui mise à l'épreuve. Face aux bouleversements climatiques, aux risques accrus d'incendie, de sécheresses et d'attaques parasitaires, la forêt régionale se trouve aujourd'hui à un tournant. Il ne s'agit plus seulement de gérer la forêt : il s'agit de penser son avenir, de garantir sa capacité à s'adapter, à se renouveler. Préserver sa vitalité et sa diversité exige une vision collective et de long terme, capable de concilier les dimensions environnementales, économiques et sociales de ce bien commun.

Le CESER, assemblée de la société civile organisée, a souhaité apporter sa contribution à ce défi majeur à travers ce rapport. Fruit d'un travail collectif, il s'appuie sur les connaissances, les expériences de terrain et les aspirations de l'ensemble des acteurs de la filière forestière et du monde rural pour formuler une stratégie d'ensemble articulée autour de 4 axes :

Le maintien et le renouvellement du patrimoine forestier,

Une gestion durable et exemplaire,

Une filière économique régionale décarbonée et compétitive,

Un dialogue renforcé entre tous les acteurs concernés.

En formulant des propositions concrètes autour de quatre axes, le CESER réaffirme la nécessité d'une gouvernance partagée, éclairée et ambitieuse pour les forêts de notre région.

Ce rapport témoigne de la capacité de la société civile à se mobiliser et à penser l'avenir avec lucidité et responsabilité. La forêt est un levier stratégique pour notre avenir commun.

Le CESER invite chacune et chacun à en faire un projet partagé, ambitieux et durable, à la hauteur des défis climatiques, sociaux et territoriaux de notre temps.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2025-15



Présidente de la commission

Mme Frédérique RESCHE-RIGON

SOMMAIRE

Introduction	9
Mieux connaître les forêts : en France et en Auvergne- Rhône-Alpes	11
.....	11
.....	12
.....	13
.....	14
Les acteurs de la forêt : diversité et multifonctionnalité	17
.....	17
▶ Une fonction environnementale	17
▶ Une fonction économique et sociale	18
▶ Une fonction sociétale	18
▶ Un rôle dans l'aménagement du territoire	18
.....	19
▶ L'Office national des forêts (ONF)	19
▶ Le Centre national de la propriété forestière (CNPFF)	19
.....	20
▶ La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)	20
▶ La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	20
.....	20
▶ L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)	20
▶ L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe)	21
.....	21
▶ Les Communes forestières (CoFor)	21
▶ Départements et Région	22
.....	24
▶ Fransylva	24

.....	24
▸ Les interprofessions de la filière	24
.....	25
▸ Les chasseurs	25
▸ Les fédérations de sports et de loisirs.....	25
▸ Les acteurs de conservation de la nature	25
▸ Les écoles et centres spécialisés	26
.....	26
Les enjeux identifiés et les expériences positives : imaginer la forêt de demain.....	28
.....	28
.....	29
▸ Sécheresse.....	29
▸ Feux de forêt.....	30
.....	33
▸ Renforcer le partage de la connaissance	33
▸ Diversifier les solutions et expérimenter	33
.....	36
▸ Gestion « adaptative » et les nouveaux modes de sylviculture	36
▸ Maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique	39
▸ Gestion durable des parcelles de forêt privée.....	40
▸ Innovation dans la lutte contre les risques de feux de forêts	41
▸ Prise en compte des attentes sociétales et dialogue avec le public.....	41

SOMMAIRE

.....	43
Les préconisations du CESER	47
Axe 1 Assurer le maintien et le renouvellement de la forêt régionale	48
Axe 2 Assurer une gestion optimale et durable des forêts	49
Axe 3 Mettre en place une stratégie durable et décarbonée pour la filière économique au niveau régional.....	51
Axe 4 Renforcer dialogue et concertation entre les acteurs de la forêt	52
Conclusion	54
.....	55
.....	59
.....	60
.....	62
Déclaration des Groupes.....	64
Résultats des votes.....	73
Contacts.....	81



Introduction

Contexte



Les épisodes climatiques extrêmes, comme les vagues de sécheresse, les tempêtes, les inondations et les incendies, se multiplient et s'intensifient. Ils pourraient devenir la norme dans les années à venir et constituent une véritable menace pour les forêts françaises.

De manière générale, les peuplements forestiers sont heurtés de plein fouet par les effets du changement climatique. Selon l'Office national des forêts (ONF), 30 % de nos forêts seront, d'ici 2050, en situation d'inconfort climatique sévère.¹ Ces chiffres sont alarmants et induisent la nécessité d'accélérer le pas et de changer de posture. Les mesures visant la prévention ou la simple réduction des risques sont primordiales mais doivent s'accompagner d'une approche plus large qui permettra l'adaptation de nos forêts.

À la suite des grands incendies de 2022, l'aménagement de la forêt n'a pas connu de changement de trajectoire significatif. De plus, dans son rapport annuel de 2024, le Haut Conseil au Climat note également que : « Bien qu'il soit urgent de mettre en place un plan national de renouvellement des écosystèmes forestiers, aucune stratégie claire n'a encore été proposée et mise en face des mesures existantes. »². Beaucoup reste donc à faire, au niveau national mais aussi régional. C'est dans ce contexte que le CESER a engagé une réflexion sur ce sujet.

Objectif



L'objectif de cette contribution est d'imaginer la forêt de demain sous toutes ses composantes. Dans cette perspective, la commission a exploré les différentes manières de **protéger et d'optimiser les multiples usages de la forêt** en Auvergne-Rhône-Alpes, dans une logique d'innovation et d'adaptation au changement climatique.

Enjeux



La forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes regroupe des acteurs aux intérêts différents, parfois divergents, mais étroitement liés à la capacité de la forêt de s'adapter en conséquence. Cela nécessite l'élaboration de stratégies globales de prévention, de lutte et de restauration, qui peut être faite au niveau régional, avec deux grands enjeux structurants :

► La gestion durable des ressources

Une partie de la forêt a pour vocation de produire du bois d'œuvre. L'exploitation des ressources forestières doit, en général, se faire dans le cadre d'une gestion plus durable, c'est-à-dire soucieuse de la conservation de la diversité biologique et des potentialités des sols, en évitant toute évolution irréversible (adaptation des pratiques sylvicoles).

► La préservation de la biodiversité

Les forêts sont des immenses réservoirs de biodiversité qu'il faut protéger. Ce sont des lieux de cohabitation entre espèces végétales et animales qui vivent en interdépendance. Le maintien voire la restauration d'une biodiversité riche est aussi indissociable d'une adaptation au changement climatique (absorption du carbone et équilibre du cycle de l'eau).

¹ Audition de Mme Mathilde MASSIAS, Adjointe au Directeur territorial de l'Office national des forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes (14/03/2024)

² Rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat, 2024, p.150

Questions



Quelles orientations et quelles recherches pour une forêt qui s'adapte aux conditions climatiques, à ses multiples fonctions, aux maladies et aux risques ?



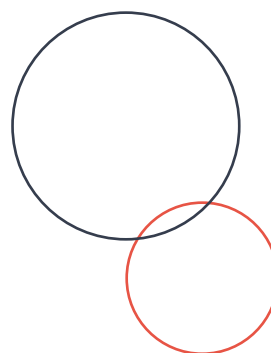
Aujourd'hui et demain, comment optimiser fonctions et usages pour une forêt durable en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Démarche

Cette contribution est le fruit des travaux et auditions menés par la commission en charge de l'environnement et de la transition énergétique.

Elle s'inscrit dans la continuité et, en complément, de sa contribution de décembre 2023 « Économie et biodiversité : un avenir commun indissociable ».

Elle aboutit à un ensemble de préconisations formulées par les conseillers visant à renforcer les politiques forestières territoriales et, plus largement, assurer la pérennité de la forêt et de ses ressources.



« La forêt est fragile et se fragilise. Préservons la forêt pour préserver ses usages »

Francis de MOROGUES
Directeur du Pôle Excellence Bois

Les définitions qui servent de références

À ce jour, la classification de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) est communément admise et fait référence :



Mieux connaître les forêts : en France et en Auvergne- Rhône-Alpes

Dans cette partie, l'enjeu est de définir ce qu'est une forêt et de mieux apprendre à connaître les espaces forestiers en France et en Auvergne-Rhône-Alpes. Une attention particulière est apportée aux spécificités de la forêt régionale, la plus morcelée de France et dont les deux tiers se situent en zone de montagne. Il s'agit également d'offrir un premier constat de sa gestion (forêt publique/privée) et des principales tendances qui la traversent.

« La forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares [0,5 hectare] avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à 5 mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. En outre, les sites momentanément déboisés ou en régénération sont classés comme forêt même si leur couvert est inférieur à 10 % au moment de l'inventaire. Elle n'inclut pas les terrains dont l'utilisation du sol prédominante est agricole ou urbaine. »³

Le Code forestier ne définit pas juridiquement ce qui constitue une forêt. Ce dernier présente les dispositions législatives et réglementaires en matière de forêt. L'article L.111-2 note que : « Sont considérés comme des bois et forêts au titre du présent code les plantations d'essences forestières et les reboisements ainsi que les terrains à boiser du fait d'une obligation légale ou conventionnelle », sans pour autant y préciser des critères précis et applicables.

³ Glossaire Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Une définition issue d'une circulaire, aujourd'hui abrogée, fournit toutefois des précisions utiles permettant encore aujourd'hui d'appréhender la notion de forêt. Dans la circulaire du 18 janvier 1971, le ministère de l'Agriculture a défini les bois et forêts comme « des formations végétales comprenant des tiges d'arbres d'essences forestières dont les cimes, si elles arrivaient simultanément à maturité, couvriraient la plus grande partie du terrain occupé par la formation, que celle-ci soit au moment de l'enquête à l'état de semis, de rejets sur souches, de fourrés, de gaulis, de perchis ou de futaie ». Elle n'a cependant aucune portée légale.

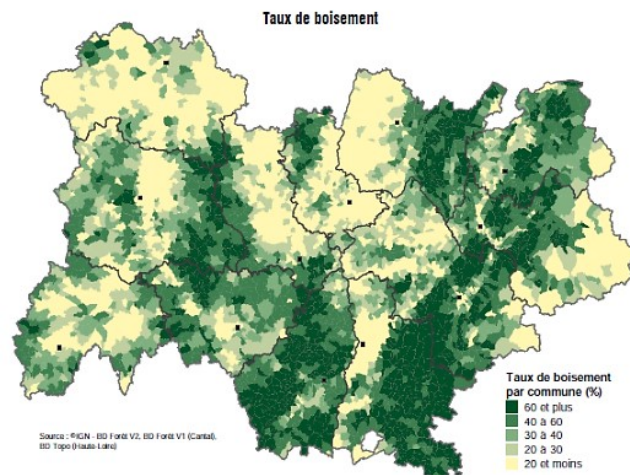
La forêt régionale : chiffres clés et spécificités

Contexte national : la France est un grand pays forestier. Elle représente la quatrième surface au niveau européen derrière la Suède, la Finlande et l'Espagne.⁴ Un peu moins d'un tiers du territoire hexagonal est couvert par des bois et forêts, ce qui représente 17,5 millions d'hectares.

Avec près de **2,6 millions d'hectares de peuplement**, la région Auvergne-Rhône-Alpes possède la deuxième plus grande étendue de forêt en France hexagonale, derrière la région Nouvelle-Aquitaine et devant la région Grand Est.⁵ La forêt couvre **37 % du territoire régional** (ce chiffre correspond au « taux de boisement »).

La région est également la **première région française en volume de bois sur pied**, c'est-à-dire le volume total estimé des arbres présents sur l'ensemble du territoire, avec un stock estimé de 500 Mm³.⁶

La forêt régionale est majoritairement feuillue : elle est composée à **60 % de feuillus**, tandis que **les résineux occupent 40 % de la surface**. Les principales essences sont, dans l'ordre, le chêne, le hêtre et le châtaignier pour les feuillus ; et l'épicéa, le sapin, le pin sylvestre et le douglas pour les résineux.⁷

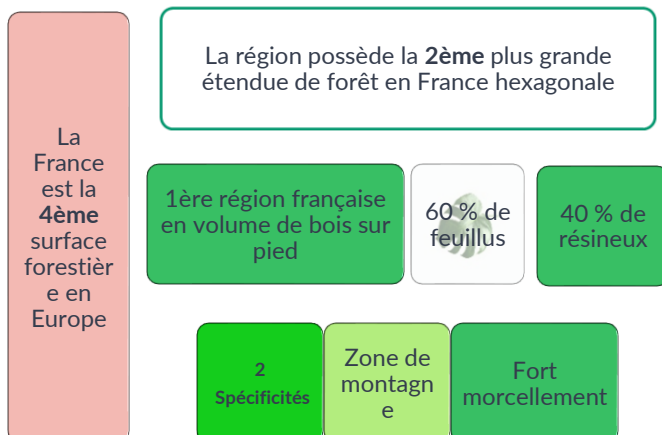


Source : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Cette richesse s'accompagne d'une forte diversité, marquée par des gradients altitudinaux et climatiques très différents. On passe ainsi des chênaies dans l'Allier aux zones méditerranéennes boisées, des forêts alpines à celles du parc naturel régional des volcans d'Auvergne ou encore des sapinières du Massif central aux plantations résineuses du Jura. **Cette variété reflète à la fois la complexité géographique et la mosaïque de paysages de la région.**



En résumé :



⁴ Union européenne

⁵ Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

⁶ Comme pour d'autres données, plusieurs chiffres ont été avancés par les personnes auditionnées concernant le volume de bois sur pied, allant de 487 Mm³ à 530 Mm³. Dans le cadre de la contribution, le chiffre médian de 500 Mm³ a été retenu à titre de référence

⁷ Audition de M. Nicolas TRAUB, Directeur-adjoint du Centre national de la propriété forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)

La forêt en Auvergne-Rhône-Alpes se caractérise par deux spécificités :

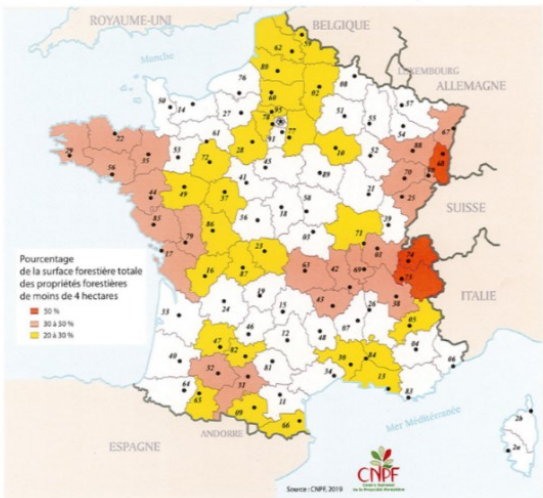
- ✓ Elle se situe principalement en zone de montagne,
- ✓ Elle est très fortement morcelée.

Les deux tiers se situent en zone de montagne.

Avoir près des deux tiers de la forêt régionale en zone de montagne entraîne par conséquent une proportion importante de surfaces difficiles d'accès. En effet, les contraintes d'accès, notamment du fait d'une forte pente ou d'un éloignement important aux pistes, sont un problème essentiellement pour les territoires montagneux. Prenons l'exemple des Alpes et plus particulièrement des deux départements de la Savoie et la Haute-Savoie où près de 60 % de la forêt se situe à plus de 1 000 mètres d'altitude : **80 % de la surface forestière est difficile ou très difficile d'accès**. À titre de comparaison, les forêts difficiles ou très difficiles d'accès représentent seulement 25 % des surfaces forestières en France hexagonale.⁸

Il s'agit de la forêt la plus morcelée de France.

En Auvergne-Rhône-Alpes, on compte **670 000 propriétaires forestiers**, avec une surface moyenne par propriétaire estimée **entre 2,5 et 3 hectares**.⁹ Le morcellement de la forêt (privée) régionale se traduit plus particulièrement par une proportion importante de propriétés forestières dont la surface est inférieure à 4 hectares, comme le montre cette carte ci-dessous :



Source : Centre national de la propriété forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes

Pourcentage de la surface forestière totale des propriétés forestières de moins de 4 hectares :

- 50 %
- 30 à 50 %
- 20 à 30 %

⁸ Observatoire des forêts françaises.

⁹ Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

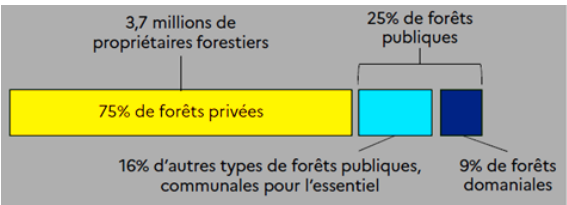
¹⁰ Audition de Mme Mathilde MASSIAS, Adjointe au Directeur territorial de l'Office national des forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes (14 mars 2024). Il convient de préciser que ces données ne tiennent pas compte des surfaces forestières des territoires d'Outre-mer

¹¹ Audition de M. Nicolas TRAUB, Directeur-adjoint du Centre national de la propriété forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)

Le constat forêt publique/forêt privée

Chaque forêt a un propriétaire. Il peut s'agir d'un particulier, auquel cas on parle de forêt privée, ou bien d'une collectivité locale (communes, départements) ou de l'État, auquel cas on parle alors de forêt publique.

Contexte national : la forêt française est essentiellement privée (75 %), avec 3,7 millions de propriétaires. Le domaine forestier public (25 %) comprend les forêts domaniales (1,5 million d'hectares), qui appartiennent à l'État, et les autres types de forêts publiques (2,7 millions d'hectares), essentiellement communales, qui appartiennent aux collectivités locales.¹⁰



Source : DRAAF

En Auvergne-Rhône-Alpes, la part de la forêt privée est légèrement plus importante qu'au niveau national : **81 % de la surface forestière est privée**, tandis que 19 % de la forêt est publique.¹¹

Le constat forêt publique/forêt privée est important à présenter car il détermine les modalités concrètes de gestion et d'aménagement des parcelles. La politique forestière, qui relève de la compétence de l'État, est encadrée par la Loi d'Orientation sur la Forêt du 9 juillet 2001. La mise en œuvre de cette loi, qui inscrit les objectifs de gestion durable et multifonctionnelle, passe par l'élaboration de documents cadres (ou directeurs) permettant de traduire ces objectifs au niveau régional.

- Pour ce qui concerne la forêt publique, ce sont les **directives ou Schémas Régionaux d'Aménagement (SRA)**.
- Pour ce qui concerne la forêt privée, ce sont les **Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole (SRGS)**.

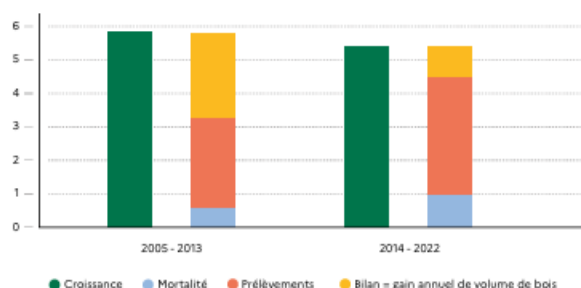


Forêt publique	Forêt privée
 19 % de la surface forestière régionale	 81 % de la surface forestière régionale
Le domaine forestier relève du régime forestier, tel que défini à l'article L.211-1 du Code forestier. Chaque bois ou parcelle doit alors être administré conformément à un document d'aménagement, donnant un cap et les grandes orientations sylvicoles pour une durée de 20 ans environ. Ce document est élaboré par l'Office national des forêts (ONF), dans le respect de la directive ou du schéma régional d'aménagement applicable.	La forêt privée relève quant à elle de la gestion durable par application d'un seuil de surface fixé à 20 hectares, tel que défini à l'article L.312-1 du Code forestier. L'élaboration d'un document de gestion durable est alors obligatoire pour les propriétaires concernés, spécifique à chaque forêt, et encadré par le Schéma Régional de Gestion Sylvicole en vigueur, qui expose les grandes règles de gestion des forêts privées.

Tendances et évolutions de la forêt régionale

Contexte national : selon l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), entre 1908 et 1985, la superficie de la forêt est passée de 10 à plus de 14 millions d'hectares. La tendance s'est ensuite confirmée et amplifiée. Depuis 1985, la forêt française s'est étendue au rythme moyen de 85 000 hectares supplémentaires chaque année, pour atteindre 17,5 millions d'hectares aujourd'hui. Cependant, si les forêts progressent en surface, notons un ralentissement notable de la croissance du volume des forêts. Sur la période 2014-2022, le volume de la forêt a augmenté de 0,9 m³/ha/an, contre 2,5 m³/ha/an sur la période 2005-2013.¹²

Évolution des flux de bois entre les périodes 2005-2013 et 2014-2022
En m³/ha/an



Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la surface forestière connaît une croissance annuelle moyenne de +0,6 % depuis 1985, tandis que le volume de bois sur pied augmente en moyenne de +2,2 % par an sur la même période.¹³

Au fil des auditions, une tendance marquante s'est dégagée : celle de la remontée de la zone méditerranéenne. Ce phénomène annonce une « **méditerranéisation** » **progressive de la forêt régionale** dans les années à venir.



Comme l'a présenté Gilles RAYE, ancien chef de la mission biodiversité du Commissariat général au développement durable (CGDD), « *La région Auvergne-Rhône-Alpes va faire un saut de 400 km vers le sud* ». Une analyse saisonnière des températures moyennes annuelles montre déjà l'influence du climat méditerranéen sur le sud de la région. Les départements les plus exposés sont la Drôme, l'Ardèche, l'Isère et le Rhône.

Ce phénomène de « méditerranéisation », directement lié au réchauffement climatique, se fait déjà ressentir sur les écosystèmes forestiers, notamment **dans le sud de la Drôme et de l'Ardèche**. Ces deux départements se singularisent par les températures moyennes bien plus élevées que partout ailleurs dans la région. Déjà en 2010, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes notait que : « *L'influence méditerranéenne est sensible jusqu'à Valence* ». ¹⁴

¹² Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

¹³ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes

¹⁴ Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes

Notons également que l'augmentation des températures annuelles moyennes a de véritables conséquences pour la forêt en altitude, notamment dans les Alpes. Entre 1900 et 2020, la température moyenne a déjà augmenté de **+1,7° C**, ce qui équivaut à une **remontée de 240 mètres dans les étages de végétation**.¹⁵

Par conséquent, le paysage forestier va complètement changer. D'après l'Office national des forêts (ONF), à l'horizon 2080, sous hypothèse d'une hausse de la température moyenne de seulement +2,5° C, les aires actuelles de présence de la majorité des grandes essences forestières pourraient se rétracter de 50 % à 80 %. Trois espèces subissent des pressions particulièrement importantes et voient leur population en baisse ou en stagnation : l'épicéa, le douglas et le pin sylvestre.¹⁶

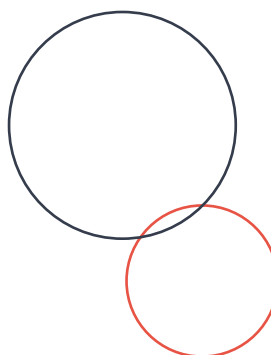


À terme, le hêtre (à ce jour, 59 Mm³ de volume sur pied dans la forêt régionale), l'épicéa (86 Mm³) et le sapin (86 Mm³) pourraient même disparaître.¹⁷

Concept de « forêt urbaine » : végétalisation et îlots de fraîcheur, un enjeu pour les zones urbaines de la région

La végétalisation des quartiers denses en ville et des espaces très minéralisés en général est devenue un véritable enjeu ces dernières années. Le développement de la nature et des îlots de fraîcheur permet d'atténuer les effets des vagues de chaleur, de réduire la pollution atmosphérique et de contribuer à un meilleur cadre de vie et de santé pour les habitants des zones urbaines et périurbaines. De nombreuses expérimentations ont déjà fait leurs preuves ; les retours d'expérience montrent qu'en **passant de 5 à 30 arbres/ha, il est possible de réduire de 3° C la température à la surface du sol**.¹⁸

Bien que l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ne considère pas ces espaces comme des forêts dans sa définition, le renforcement du végétal en ville est une préoccupation partagée et le concept de « forêt urbaine » peut s'inscrire dans la stratégie d'adaptation globale au changement climatique.¹⁹



¹⁵ Audition de M. Georges KUNSTLER, Chercheur à l'INRAe – Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (12 mai 2025)

¹⁶ Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

¹⁷ Audition de M. Gilles RAYE, Agrégé de biologie et ancien chef de la mission biodiversité du Commissariat général au développement durable (13 juin 2024). Les chiffres de volume de bois sur pied par essence sont issus de l'audition de M. Nicolas TRAUB, Directeur-adjoint du Centre national de la propriété forestière (CNPf) Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)

¹⁸ Schlaepfer et Guinaudeau. « Projet nos arbres » (2018)

¹⁹ Rapport sur l'état de l'environnement en France (REE 2024), mars 2025, p.103



Les différentes fonctions de la forêt

Trois grandes fonctions assurées par la forêt peuvent être identifiées, recoupant finalement les trois piliers du développement durable :

■ Une fonction environnementale

Les forêts abritent une biodiversité remarquable, fournissant un habitat vital pour au moins 73 espèces de mammifères, 120 espèces d'oiseaux, 30 000 espèces de champignons et autant d'insectes, 72 % de la flore dont 190 espèces d'arbres.²⁰ Par ailleurs, elles jouent un rôle crucial dans la conservation des sols, la purification de l'air, la filtration de l'eau et la préservation des écosystèmes. Les forêts sont également un outil de régulation du climat.

Les forêts contribuent à l'atténuation du changement climatique par leur rôle de puits de carbone. Elles sont le deuxième puits de carbone mondial après les océans. Un puits de carbone constitue un réservoir à dioxyde de carbone (CO₂), un des gaz à effet de serre contribuant à l'augmentation des températures. En effet, les arbres peuvent absorber et stocker ce dioxyde de carbone grâce à leurs feuilles, leurs branches et leurs troncs.²¹ On estime qu'un arbre est capable de stocker entre 20 et 30 kg de CO₂ par an.



Les acteurs de la forêt : diversité et multifonctionnalité

Cette partie vise à introduire le concept de multifonctionnalité et à présenter par la suite un « panorama », une vision globale des acteurs et partenaires forestiers présents en région : organismes de gestion et de recherches, collectivités locales, élus, acteurs économiques, associations, etc. Il est donc nécessaire de concilier les multiples acteurs et usages de la forêt.

Le concept de gestion multifonctionnelle de la forêt est inscrit à l'article L.121-1 du Code forestier. C'est une spécificité française. Concrètement, cela signifie que la gestion menée par les forestiers doit garantir la diversité biologique des forêts, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les services fournis par les espaces forestiers— et donc les fonctions et usages qui en découlent.

²⁰ Ministère de l'Agriculture (2025)

²¹ IGN Magazine, 2022, p.12



Les forêts interviennent dans le cycle de l'eau.

Depuis une quinzaine d'années, les études sur les bénéfices des forêts sur le cycle de l'eau et la régulation du climat se multiplient. Elles mettent en évidence qu'une couverture forestière plus importante implique plus de végétation permanente, entraînant une augmentation des précipitations localement.²² Près de 40 % de l'évaporation, la première étape de ce cycle, provient des continents, des sols et des végétaux et, à ce titre, les forêts rechargent l'atmosphère en vapeur d'eau.

Notons également que la forêt joue un rôle déterminant dans la **préservation et la régulation des ressources en eau**, notamment grâce à la structure de son couvert végétal. Lorsque la pluie tombe en milieu forestier, l'eau glisse sur les feuilles et les troncs, puis percole lentement jusqu'au sol.²³ Ce processus favorise l'infiltration dans les sols, contrairement aux terres moins couvertes, où l'eau ruisselle.

► Une fonction économique et sociale

Les forêts fournissent du bois d'œuvre, du bois de chauffage, des produits forestiers non ligneux et constituent la base des industries telles que la transformation du bois, le papier et le mobilier. L'artisanat du bois joue également un rôle important dans l'économie de proximité. La filière forêt-bois est un gisement d'emplois et **représente entre 400 000 et 450 000 personnes en France**²⁴; c'est plus que l'industrie automobile ou aéronautique.

Les forêts contribuent également au développement du tourisme en offrant des espaces naturels pour l'organisation d'activités de découverte organisées par diverses structures.

► Une fonction sociétale

La forêt est un lieu de détente et de ressourcement, offrant des espaces de loisirs et de contact avec la nature. Sur un territoire donné, elle est également imprégnée d'une valeur culturelle et symbolique, faisant partie intégrante du patrimoine régional et contribuant à l'identité locale. Les forêts françaises accueillent **plus de 700 millions de visiteurs chaque année**.²⁵ Ces paysages sont également supports de loisirs et d'activités récréatives et sportives.

À cette fonction peut être adossée **le rôle que jouent les forêts sur la santé humaine**. De nombreuses études scientifiques ont en effet démontré les bienfaits et

effets positifs de la forêt et des espaces naturels sur la santé physique et mentale. L'exposition régulière à ces milieux favorise l'activité physique et agit positivement sur le développement neurologique des enfants. Elle a également des effets mesurés sur la réduction du stress, la prévention de la dépression et, plus largement, sur la qualité de vie.²⁶



La forêt joue un rôle important **dans notre culture, dans nos cultures**. Toponymie, patronymie, chansons et poèmes, dictons, musique (« Dix morceaux de musique classique pour céder à l'appel de la forêt » cf. Télérama, dont le célèbre « forêts paisibles » de Rameau...), gravures et peintures (protection de la forêt de Fontainebleau grâce à la mobilisation des peintres de Barbizon au 19^{ème} siècle) ou encore littérature et écrivains, avec par exemple un conte de Gérard de Nerval qui soulignait déjà les liens entre eau et forêt ou « l'homme qui plantait des arbres » de Jean Giono. L'Histoire montre aussi l'importance des liens qui existent entre nos sociétés et les forêts, du chêne de Saint Louis à ceux de la futaie Colbert dans la forêt de Tronçais.



Selon Arthur GUERIN-TURCQ, géographe de l'environnement auditionné par le CESER, cette multifonctionnalité est particulièrement prégnante dans les forêts situées autour des grandes villes, comme la forêt des Monts d'Or dans la banlieue de Lyon (un des terrains d'enquêtes dans le cadre de ses recherches). Cela s'explique par le fait que l'on y retrouve des populations très différentes : d'un côté, les habitants des zones urbaines en quête de nature et de loisirs et de l'autre, des acteurs forestiers engagés dans l'exploitation du bois de la forêt.²⁷

► Un rôle dans l'aménagement du territoire

Enfin, en assurant des fonctions environnementale, économique et sociale, notons que la **forêt participe aussi à l'aménagement du territoire**. La forêt est une composante à part entière des politiques territoriales ; elle contribue à l'aménagement des espaces ruraux, urbains ou péri-urbains, et à leur dynamique. De plus, les forêts jouent une fonction de protection contre les risques naturels, comme les inondations, les chutes de pierre, les coulées de boue ou encore les avalanches. C'est particulièrement vrai dans les zones de montagne où les arbres contribuent plus globalement à la stabilité des terrains.

²² Audition de M. Frédéric DURDUX, Fondateur de l'association « Terre du Futur » et spécialiste des forêts (11 juillet 2024)

²³ Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

²⁴ Ministère de l'Agriculture (2020)

²⁵ Office national des forêts (ONF)

²⁶ Voir littérature internationale, dont Nations Unies / European Forest Institute / Food and Agriculture Organization (FAO)

²⁷ Audition de M. Arthur GUERIN-TURCQ, Géographe de l'environnement (14 novembre 2024)

Les principaux organismes de gestion de la forêt

Les deux principaux organismes de gestion de la forêt en France sont : l'**Office national des forêts** (ONF) et le **Centre national de la propriété forestière** (CNPf).

L'Office national des forêts (ONF)

L'Office national des forêts (ONF) est responsable de la gestion des forêts publiques françaises, dans le cadre du régime forestier. Créé en 1965, il s'agit d'un établissement public placé sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère de la Transition écologique.

Près de 8200 agents veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement de ces espaces forestiers. On peut résumer l'action de l'ONF en quatre grandes missions :



Valoriser la ressource en bois ; à titre d'illustration, l'ONF représente 25 % du volume de bois exploités en Auvergne-Rhône-Alpes



Préserver la biodiversité et agir pour l'environnement



Accueillir le public, notamment en aménageant les espaces forestiers (circuits VTT, sentiers pédestres, etc.)



Prévenir et gérer les risques naturels, tels que la défense des forêts contre les incendies, la restauration des terrains de montagne, etc.

Très concrètement, au quotidien, le métier de technicien forestier à l'ONF consiste à : accompagner et conseiller les communes dans la gestion de leur forêt et dans l'élaboration de documents d'aménagement forestier (fixe des objectifs de gestion), programmer et suivre les travaux de la forêt, et assurer une mission de police.

Organisation : le siège national de l'ONF s'appuie sur 9 directions territoriales réparties sur l'ensemble du territoire, elles-mêmes déclinées en agences territoriales, puis en unités territoriales (qui correspond à une équipe). Au sein d'une unité, chaque technicien se voit attribuer un secteur (1000 à 3000 hectares de forêt).

La Direction territoriale de l'Office national des forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes rassemble 800 agents,²⁸ selon l'organisation ci-dessous :



Source : Audition de Mme Mathilde MASSIAS, Adjointe au Directeur territorial de l'Office national des forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes (14 mars 2024)

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF)

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées françaises. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Ce n'est qu'en 2010 que le CNPF tel qu'on le connaît aujourd'hui est créé suite à la fusion des 18 centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), créés en 1963.

Le CNPF compte près de 475 personnels techniques et administratifs dont les missions principales au quotidien consistent à :



➡ Promouvoir, instruire et agréer les documents de gestion durable

Il en existe trois types :

- **PSG** : un « Plan Simple de Gestion » inclut les projections de toutes les coupes et travaux dans les parcelles forestières pour les 10 à 20 ans à venir. Il est obligatoire pour les propriétaires de plus de 20 hectares de bois. Il peut être volontaire, pour toute propriété d'au moins 10 hectares.
- **CBPS** : le « Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles » s'adresse aux propriétaires de moins de 20 ha.

²⁸ Audition de Mme Alisée PRIVAT, Technicienne forestière à l'ONF et représentante syndicale au SNUPFEN-Solidaires dans la Loire (12 mai 2025)

- **RTG** : le « Règlement Type de Gestion » s'adresse en particulier aux propriétaires qui confient la gestion de leur bien à des coopératives forestières.
- ⇒ **Accompagner les sylviculteurs** : conseils sylvicoles, formation et actions de vulgarisation auprès des propriétaires ;
- ⇒ **Regrouper et créer des dessertes forestières.**

Organisation : le CNPF est organisé en 10 délégations régionales. Chaque délégation régionale est dirigée par son propre Conseil, où siègent des propriétaires forestiers de la région (élus tous les 6 ans par les propriétaires forestiers de plus de 4 hectares).

Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes rassemble 60 techniciens et ingénieurs, soit un agent pour 10 000 propriétaires.²⁹

Les services de l'État en région

La préfète de région coordonne l'action de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes. Cinq directions régionales sont placées sous son autorité, dont deux qui nous intéressent particulièrement dans le cadre de cette contribution :

► La Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Elle met en œuvre les politiques publiques portées par le ministère de l'Agriculture. Les principales missions qui lui sont confiées en matière forestière sont les suivantes : promouvoir une gestion durable des forêts notamment vis-à-vis des risques sanitaires, climatiques et de feux de forêt et contribuer à une meilleure valorisation de la ressource forestière et à l'amélioration de la compétitivité de la filière bois. Par ailleurs, depuis 1989, le réseau de surveillance de la santé des forêts est piloté par la DRAAF (veille en continu).³⁰

La DRAAF joue un rôle important sur le territoire régional. Elle organise la distribution des subventions de l'État sur l'ensemble du territoire. Elle est également partenaire des grands projets en matière d'adaptation forestière et en finance un certain nombre.³¹

► La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Elle met en œuvre les politiques publiques du ministère de l'Aménagement du territoire et du ministère de la Transition écologique auquel la forêt est rattachée depuis décembre 2024.³² Elle était historiquement sous la tutelle du ministère de l'Agriculture.

Les organismes scientifiques et la recherche

Les partenaires scientifiques se mobilisent très fortement, aux côtés des organismes de gestion, pour étudier les espaces forestiers et rechercher les moyens d'adapter la forêt face aux difficultés qu'elle rencontre. Les connaissances issues de la recherche éclairent donc la décision et le débat public.

La **recherche universitaire** ainsi que le travail de plusieurs instituts permettent aux acteurs publics (ministères, collectivités locales, etc.) de s'appuyer sur des connaissances scientifiques fiables et robustes pour élaborer, porter et mettre en œuvre des politiques publiques. On peut ici citer :

► L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)



L'IGN est l'opérateur public de référence pour l'information géographique et forestière en France. L'institut produit, collecte et diffuse les données géographiques et forestières. Il est notamment chargé de l'inventaire permanent des ressources nationales forestières (on parle de la **mission d'inventaire forestier**) et a développé l'Observatoire des forêts françaises, outil et vitrine pluri-services forestiers.

²⁹ Audition de M. Nicolas TRAUB, Directeur-adjoint du Centre national de la propriété forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)

³⁰ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes.

³¹ Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

³² Décret du 23 décembre 2024 relatif à la composition du Gouvernement.

► L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe)

Les scientifiques de l'INRAe promeuvent par le biais de leurs travaux une gestion durable et raisonnée de forêts. À travers la France, des laboratoires de recherche de l'INRAe s'investissent activement dans l'étude de l'adaptation des peuplements et des sols forestiers face au changement climatique.

À ce titre, le CESER a notamment auditionné Georges KUNSTLER, chercheur au Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (LESSEM). Il est co-pilote du projet REGE-ADAPT « Renouvellement forestier et adaptation des socio-écosystèmes forestiers au changement climatique » (zone Alpes).

Les collectivités locales

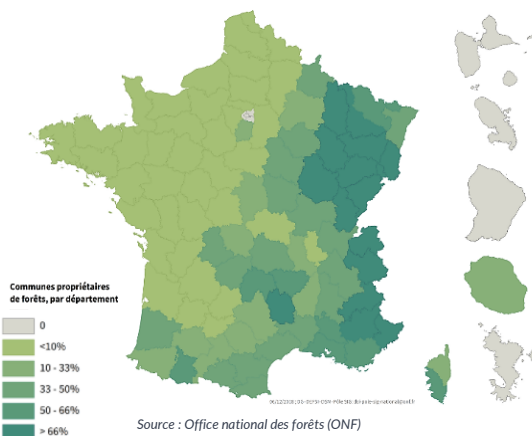
Les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans la gestion et la préservation des forêts.



Une commune sur trois est propriétaire de forêts en France.³³

Des disparités existent sur le territoire national et régional. Dans certains départements, comme la Savoie et la Haute-Savoie, plus de 66 % des communes sont propriétaires de forêts. Ce chiffre est de moins de 10 % dans le Rhône (voir carte ci-dessous). À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pas moins de 1400 communes sont propriétaires de forêts.³⁴

Les compétences des collectivités locales comprennent l'aménagement du territoire et la sécurité publique. Elles supportent donc la charge d'une très large partie des **infrastructures de protection et d'accès** aux espaces et massifs forestiers.



Dans le cas des **communes propriétaires**, assurer l'accessibilité de leurs forêts pour le grand public est une mission primordiale. Dans l'accomplissement de cette mission, et plus largement de la mise en œuvre de la politique forestière et la structuration de la filière bois locale, ces communes peuvent adhérer aux Communes forestières (CoFor) pour bénéficier d'un accompagnement.

► Les Communes forestières (CoFor)

Créée en 1933, la **Fédération nationale des Communes forestières (CoFor)** est une association d'élus qui regroupe des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique. Les CoFor sont donc une fédération nationale qui travaille en réseau avec des unions régionales. Elle rassemble au total 6000 collectivités représentant 60 % de la surface des forêts communales. Ses missions principales sont :



- ⇒ **Représenter et défendre les intérêts des communes forestières** auprès des pouvoirs publics ;
- ⇒ **Former et informer les élus** pour être plus à même de prendre les décisions nécessaires ; il faut bien comprendre que « ce sont des élus qui travaillent pour des élus. »³⁵ ;
- ⇒ **Soutenir une économie de proximité de la filière forêt-bois** et accompagner les territoires dans leurs projets et dans leur transition écologique et énergétique.

³³ Office national des forêts (ONF)

³⁴ Audition de Mme Jessica MASSON, Directrice des « Communes forestières » Auvergne-Rhône-Alpes (12 septembre 2024)

³⁵ Audition de Mme Jessica MASSON, Directrice des « Communes forestières » Auvergne-Rhône-Alpes (12 septembre 2024)

Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes s'appuient sur 11 associations départementales (tous les départements de la région hormis le Rhône) et 120 élus administrateurs. Plus de 900 collectivités sont adhérentes (sur les 1400 communes propriétaires dans la région).³⁶

■ Départements et Région

En ce qui concerne les **départements**, ils jouent un rôle clé dans la protection des forêts contre les incendies, notamment à travers l'élaboration de Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI).

La **Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI)** est une compétence partagée avec l'État et les collectivités locales qui ont une compétence directe : les départements via les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). Après avoir identifié les zones les plus à risques, ces plans prévoient l'installation et l'entretien d'équipements DFCI comprenant des pistes (voies spécialisées, non-ouvertes à la circulation générale), des zones de croisement, des aires de retournement, des points d'eau (citernes, plan d'eau, etc..), des barrières et une signalétique spécifique.

Certains font parfois le choix d'élaborer des plans départementaux plus larges proposent des aides financières dans le cadre de leur stratégie DFCI, mais aussi des volets d'aides en direction de la filière forêt-bois pour développer et soutenir l'exploitation du bois ainsi qu'en direction d'opérations de transformation des boisements vulnérables au changement climatique. Les départements de l'Ardèche,³⁷ de la Drôme,³⁸ et de la Haute-Savoie,³⁹ ont, par exemple, fait cette démarche. Les dispositifs d'aides proposés sont élaborés en complément des initiatives existantes, notamment de l'État et de la Région.

Ils constituent une manifestation de l'importance de coordonner et compléter les actions d'autres acteurs.

Rôle de la Région : Dans le cadre de cette contribution, le CESER a auditionné Philippe MEUNIER, vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants. Cela a permis d'échanger sur les actions menées par la Région et ainsi que sur les grandes orientations portées par les services du vice-président concernant les espaces forestiers.

En 2017, un premier plan Forêt-Bois de 5 ans avait été élaboré par sa prédécesseur, Émilie BONNIVARD. Il a été reconduit en 2023 pour 4 ans.

En quelques chiffres :

- Pour la période 2017-2022, l'enveloppe budgétaire était de 52 millions d'euros.
- Pour la période 2023-2027, la Région a annoncé débloquent plus de **51 millions d'euros**, dont 15 millions d'euros provenant du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Cf. détails du plan sur la page suivante.

Ces plans participent avant tout à la mise en œuvre d'une stratégie de **développement économique**. Les dispositifs mis en place visent à accompagner notamment la filière économique et à répondre à ses attentes, afin de renforcer sa compétitivité et développer l'emploi.

³⁶ Audition de Mme Jessica MASSON, Directrice des « Communes forestières » Auvergne-Rhône-Alpes (12 septembre 2024)

³⁷ Le « Plan départemental Forêt-Bois (2024-2028) » du Département de l'Ardèche peut être consulté sur internet

³⁸ La « Stratégie 2023-2028 du Département pour la filière forêt-bois » du Département de la Drôme peut être consultée sur internet

³⁹ Le « Plan Forêt (2023-2028) » du Département de la Haute-Savoie peut être consulté sur internet



Plan régional Forêt-Bois 2023-2027

Le plan Forêt-Bois, élaboré par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2023-2027, s'articule autour de plusieurs objectifs et dispositifs d'aides :



Protéger nos forêts et les gérer durablement

Protéger la forêt contre les incendies

Effectuer des travaux sylvicoles dans ma forêt

Élaborer un document de gestion durable



Mobiliser plus et mieux les bois de nos massifs

Investir dans mon entreprise forestière

Investir dans mon entreprise de travaux forestiers manuels

Créer des dessertes forestières

Maintenir une exploitation par câble forestier



Valoriser le bois régional

Aménager des plateformes logistiques

Investir dans ma scierie

Investir dans mon entreprise de seconde transformation du bois



Promouvoir et développer les constructions en bois local

Construire ou rénover un bâtiment avec du bois local



Promouvoir les innovations de la filière

Soutenir des projets partenariaux de progrès (expérimentation, recherche et innovation)



Favoriser les stratégies locales de développement

Déployer une stratégie locale de développement (agriculture-forêt)



Accompagner les partenaires dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales

Soutenir des programmes à ambition régionale

Les propriétaires privés

Les propriétaires forestiers privés peuvent être considérés comme des acteurs à part entière de la forêt. Même si l'essentiel des propriétaires privés ne sont pas représentés ou organisés, certains font le choix d'être accompagnés et représentés par des structures comme **Fransylva**.

► Fransylva

Fransylva est une fédération de syndicats, organisée en 15 unions régionales et 70 syndicats départementaux ou interdépartementaux. L'organisation repose sur des propriétaires forestiers bénévoles qui administrent les syndicats départementaux. Parmi leurs principales missions, on retrouve :



- ⇒ **Représenter et défendre les propriétaires forestiers et les intérêts de la forêt privée** auprès des pouvoirs publics (administrations et élus) mais aussi vis-à-vis des partenaires de la filière comme de la société civile (sensibilisation)
- ⇒ **Accompagner les propriétaires forestiers privés au quotidien**, sur le plan juridique notamment.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'union régionale de Fransylva s'appuie sur 12 syndicats départementaux. Au total, elle compte 13 400 d'adhérents, représentant 250 000 hectares. Il s'agit de la 1ère région française en nombre d'adhérents. Elle représente 25 % du total des adhérents de Fransylva, mais seulement 10 % en surface, ce qui traduit le morcellement de la propriété forestière sur le territoire régional.⁴⁰

Les acteurs économiques de la filière

L'ensemble des personnes dont l'emploi dépend de l'exploitation de la forêt constitue un groupe d'acteurs importants.

La filière forêt-bois est une filière complète, de la ressource à la mise en œuvre. Dans l'ordre, on retrouve :

- Les **propriétaires forestiers**, privés ou publics qui exploitent le bois de leur forêt,
- Les **donneurs d'ordres**, comme les gestionnaires forestiers, qui gèrent ou achètent le bois sur pied ;
- Ces derniers font appel à des **prestataires (sous-traitants)**, dont font partie les pépiniéristes, les entreprises de travaux forestiers (ETF) et les transporteurs. Les ETF réalisent pour le compte de donneurs d'ordre des prestations d'exploitation forestière, comme des travaux de récolte (abattage, débardage), ainsi que des travaux sylvicoles (reboisement, entretien).
- Les grumes, troncs des arbres qui ont été abattus, écimés et ébranchés, sont ensuite travaillées par les acteurs de la **première transformation**. Il s'agit des entreprises et professions qui interviennent en premier sur la matière première et produisent des produits semi-finis. Ce maillon de la filière est composé principalement des scieurs.
- Les produits semi-finis réalisés sont destinés à la **seconde transformation** qui regroupent les entreprises et professions conférant une valeur ajoutée, en les mettant en œuvre ou en leur apportant une nouvelle transformation pour faciliter leur utilisation. On parle des ébénistes, menuisiers, charpentiers, fabricants de meubles mais aussi des producteurs de papier et de carton.
- On peut aussi citer la transformation de bois d'œuvre pour la construction.

► Les interprofessions de la filière

Pour les accompagner dans leurs activités, ces acteurs peuvent s'appuyer sur un réseau d'**interprofessions territoriales**. Parmi leurs principales missions, on retrouve :

- ⇒ **Fédérer l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois** et animer le réseau de professionnels, d'entreprises et de l'écosystème environnant.
- ⇒ **Représenter les intérêts et porter les enjeux de la filière** auprès des instances décisionnelles et élus.
- ⇒ **Participer au développement économique de la filière** et promouvoir l'usage du bois.
- ⇒ **Renforcer l'attractivité des métiers** de la filière.
- ⇒ **Communiquer auprès du grand public** sur la gestion forestière et les produits bois.



Source : Audition de M. Samuel RESCHE, Chargé de mission Forêt / ETF chez Fibois (12 mai 2025)

⁴⁰ Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)



Avant la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et la fusion des régions en 2015, il y avait une interprofession dans chaque département en Rhône-Alpes. Cette singularité au niveau national se retrouve encore aujourd'hui : **la région Auvergne-Rhône-Alpes est la seule à avoir des représentations par département**. L'interprofession régionale Fibois Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 6 interprofessions territoriales : FIBOIS 38, FIBOIS 69, FIBOIS 01, FIBOIS 42, FIBOIS 07 26 et le Pôle Excellence Bois (résultant de la fusion des interprofessions départementales de la Savoie et de la Haute-Savoie en 2013).



Source : Fibois Auvergne-Rhône-Alpes

On retrouve les grandes orientations de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes dans **le contrat de filière** signé avec l'État et la Région. Ce document cadre identifie les actions à conduire prioritairement sur une durée de 4 ans.⁴¹



Quelques chiffres :

1050 entreprises de la région sont adhérentes de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.

Le siège social de l'interprofession régionale se situe à Lyon, avec des bureaux à Clermont-Ferrand également.⁴²

Les interprofessions départementales de la région sont très actives.

À titre d'exemple, Pôle Excellence Bois a organisé 69 événements en 2024, sensibilisé 1500 jeunes aux métiers forestiers et rencontré 150 élus.⁴³

Les autres acteurs et partenaires

Enfin, d'autres acteurs et structures interviennent en forêt ou ont un intérêt particulier dans la gestion durable des espaces forestiers : les chasseurs, les fédérations de sports et de loisirs, ainsi que les associations et organismes de protection de la nature.

Ces autres acteurs ont vocation d'acculturation, d'utilisation, d'entretien et de respect de la réglementation de ces espaces.

Les chasseurs

Les **chasseurs** sont incontournables dans la gestion de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique avec un objectif de bonne santé des écosystèmes forestiers. La région, 8 départements sur 12 ont fait le choix de se doter d'associations communales de chasse agréées (ACCA) obligatoires ; elles sont volontaires dans les 4 autres départements.⁴⁴

Les fédérations de sports et de loisirs

Certaines **fédérations de sports et de loisirs**, comme la fédération française de randonnée pédestre, la fédération française de cyclisme, la fédération française de course d'orientation ou encore la fédération française de montagne et d'escalade, ainsi que les **acteurs du tourisme**, sont également très intégrées dans les espaces forestiers.

Les acteurs de conservation de la nature

Les **associations, organismes et acteurs de protection de la nature** portent un plaidoyer actif en faveur de la préservation de la biodiversité en forêt et jouent un rôle essentiel dans la vulgarisation des connaissances sur la protection de ces espaces.

On peut citer l'association France Nature Environnement (FNE) qui œuvre, entre autres, à la valorisation de pratiques de gestion forestière durable et encourage la création de partenariats en ce sens mais aussi des associations dont l'action se centre sur les espaces forestiers comme le Réseau pour les Alternatives Forestières ou Terre du Futur. À ce titre, le CESER a auditionné Christophe CHAUVIN, co-pilote du réseau forêt de FNE Auvergne-Rhône-Alpes et Frédéric DURDUX, fondateur de l'association Terre du Futur.

⁴¹ Le contrat de filière en vigueur couvre la période 2024-2027 et peut être consulté sur internet.

⁴² Audition de Mme Marinette FEUILLADE, Déléguée générale de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)

⁴³ Audition de M. Francis de MOROGUES, Directeur de Pôle Excellence Bois (12 juin 2025)

⁴⁴ Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

On peut également mentionner l'organisme Sylv'ACCTES dont la région a été fondatrice en 2015. Elle offre une expertise ainsi qu'une aide financière aux propriétaires forestiers, publics et privés, qui souhaitent s'engager dans une gestion améliorée de leur forêt, favorisant un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages. Elle accorde une attention particulière à la préservation et à l'utilisation des essences locales. Sylv'ACCTES est aujourd'hui déployée sur trois régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Grand Est.

Enfin, il existe des associations et des structures qui promeuvent des **modes de gestion alternative** de la forêt, notamment la libre évolution. Depuis 2009, le réseau de peuplements forestiers en évolution naturelle (FRENE) porte cette dynamique dans la région. Par ailleurs, de plus en plus d'associations de personnes privées rachètent des parcelles de forêts afin d'y instaurer des zones en évolution naturelle.

► Les écoles et centres spécialisés

À ces trois groupes d'acteurs, il convient d'ajouter les **écoles et centres spécialisés** qui forment aux métiers de la forêt (technicien forestier, opérateur de sylviculture, etc.) et du bois (menuisier, charpentier, etc.). Les lycées professionnels, les Centres de Formation des Apprentis, les universités ou les écoles d'ingénieurs proposent des parcours en formation initiale scolaire et en apprentissage ainsi qu'en formation continue.

Conciliation des usages : un équilibre à construire

Des exemples de projets et partenariats venant « concrétiser » le multi-usage existent aujourd'hui en région.

Certains sont particulièrement innovants, à l'image de la convention signée entre Fransylva et Apicantal, un syndicat d'apiculteurs du Cantal. Ce partenariat vise à faciliter la mise en relation entre propriétaires forestiers privés et apiculteurs, ces derniers étant régulièrement à la recherche de sites favorables à l'implantation de ruches. Les forêts offrent une végétation propice et un milieu préservé (pas de produits chimiques).⁴⁵

Cependant, la diversité et le nombre d'acteurs intervenant en forêt posent la question de la conciliation des usages au sein des espaces forestiers.

Très schématiquement : comment concilier accès et usage publics, exploitation du bois et conservation des milieux naturels ?



Par extension, les conseillers du CESER se sont posé la question : **comment coordonner les actions et intérêts de tous en forêt ?**

Comme l'a noté Francis de MOROGUES, Directeur du Pôle Excellence Bois, lors de son audition : « *Les différents usagers de la forêt ne se parlent pas* ».

Des **commissions régionales de la forêt et du bois** existent. Elles rassemblent les collectivités territoriales, les services de l'État en région concernés, les établissements publics intéressés, des organisations professionnelles, des associations de protection de l'environnement ou encore des fédérations des chasseurs. Dans chaque région, ces commissions sont chargées de l'élaboration d'un **Plan régional pour la forêt et le bois (PRFB)** qui adapte les orientations et les objectifs du Programme national de la forêt et du bois (PNFB). Très concrètement, il s'agit d'une feuille de route qui fixe la politique forestière en région et les priorités en matière de gestion multifonctionnelle de la forêt régionale. Le Plan régional pour la forêt et le bois en vigueur couvre la période 2019-2029. Il est le résultat d'une **concertation avec l'ensemble de ces acteurs qui a duré plus de 2 ans**.⁴⁶ Mais la réponse aux questionnements posés par la conciliation des usages n'est pas encore suffisamment discutée.

Poser un cadre partagé pourrait favoriser une cohabitation respectueuse des différents usages en forêt. La conception de chartes de bonnes pratiques émerge progressivement sur le territoire, initialement centrée sur l'exploitation forestière mais aussi à d'autres usages et acteurs de la forêt, tels que les fédérations de cyclisme, de randonnée. À terme, cette dynamique pourrait aboutir à la rédaction d'un « pacte avec la forêt » qui viendrait coordonner ces bonnes pratiques, pour justement éviter les conflits d'usage.

Néanmoins, il est important de rappeler que même si l'enjeu de la conciliation des usages est central, le défi majeur reste l'adaptation de la forêt, qui est aujourd'hui confrontée à de grandes difficultés liées au changement climatique et à ses effets.

⁴⁵ Audition de M. Nicolas de MENTHIÈRE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

⁴⁶ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Le programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 est validé »



En avril 2025, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a publié sa prospective « Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat ».

Ce rapport dresse différents scénarios pour réussir la transition écologique et atteindre la neutralité carbone en 2050. Franck DUMAITRE, directeur régional et Emmanuel GOY, directeur régional adjoint de l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes, sont venus présenter les conclusions de ce rapport aux conseillers du CESER. La forêt est apparue parmi les enjeux majeurs identifiés, car « l'adaptation des forêts devient donc absolument prioritaire pour lutter contre le changement climatique », en référence à leur rôle de puits de carbone.⁴⁷

D'après l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), les forêts françaises absorberaient environ **31 millions de tonnes de CO₂ par an**, soit environ 7 % de nos émissions de gaz à effet de serre annuelles.⁴⁸ Dans un des scénarios prospectifs élaborés par l'ADEME, le puits de carbone pourrait atteindre un potentiel de stockage avoisinant 80 millions de tonnes de CO₂ par an, grâce à une limitation de l'augmentation des prélèvements et à une évolution des pratiques sylvicoles.⁴⁹



Les enjeux identifiés et les expériences positives : imaginer la forêt de demain

La forêt contribue à atténuer le changement climatique. Mais les conséquences de celui-ci perturbent ce rôle-clé d'atténuation et fragilisent l'ensemble des fonctions que la forêt assure. Cette partie revient sur les incertitudes des acteurs quant aux décisions à prendre pour assurer l'avenir de la forêt régionale, tout en explorant les pistes d'adaptation qui se dessinent. Il s'agit également de rappeler les enjeux forestiers historiques, les actions et initiatives innovantes engagées sur le terrain, ainsi que la mobilisation de la filière forêt-bois dans la poursuite des objectifs de décarbonation.

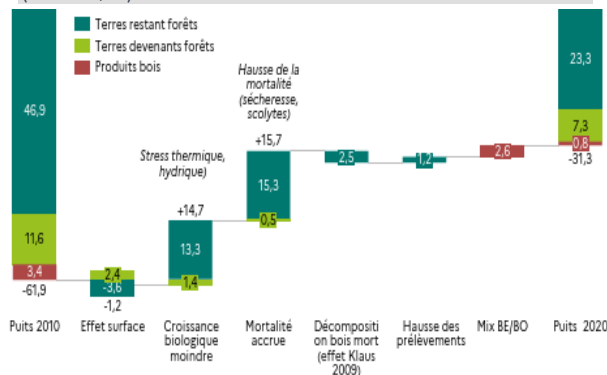
⁴⁷ Audition de M. Franck DUMAITRE, directeur régional et M. Emmanuel GOY, directeur régional adjoint de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Auvergne-Rhône-Alpes (11 avril 2024)

⁴⁸ Office national des forêts (ONF). « La forêt : un indispensable pour une planète décarbonée ».

⁴⁹ Audition de M. Franck DUMAITRE, directeur régional et M. Emmanuel GOY, directeur régional adjoint de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Auvergne-Rhône-Alpes (11 avril 2024)

Cependant, la tendance actuelle va dans le sens inverse : **en l'espace de 10 ans, le puits de carbone forestier en France s'est réduit de moitié**. On est passé de 62 millions de tonnes de CO₂ par an en 2010 à 31 millions de tonnes de CO₂ par an en 2020.

Décomposition du puits de carbone Forêt et Produit Bois, depuis 2010 (MtCO₂e/an)



Source : Secrétariat général à la planification écologique

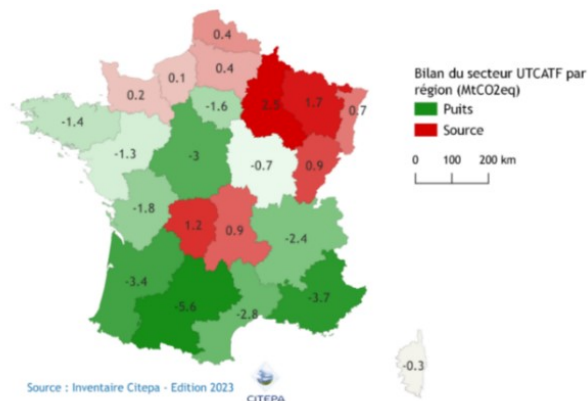
Les principales raisons de l'effondrement du puits de carbone sont :

- Un **ralentissement de la croissance biologique**, dû au stress thermique et hydrique ;
- La **hausse de la mortalité des arbres**, liée aux sécheresses et attaques de parasites tels que les scolytes.

En effet, le puits de carbone de la forêt est fortement impacté par des épisodes climatiques qui s'intensifient et les crises sanitaires qui se multiplient. De nombreuses études montrent que la capacité de la forêt à absorber et stocker le CO₂ risque de continuer à diminuer dans les prochaines années avec l'accélération du changement climatique.

Notons que l'effondrement du puits de carbone forestier ne se traduit pas de la même manière sur l'ensemble du territoire hexagonal. Quelques régions ne sont pas concernées, comme dans le sud-ouest, d'autres sont plus touchées, avec une nette diminution de la capacité de stockage du carbone par les forêts dans le nord et l'est du pays.

Dans certains cas, on observe même un basculement inquiétant : des forêts qui, jusqu'alors, jouaient un rôle de puits de carbone, deviennent désormais sources de CO₂. **C'est le cas notamment de l'ex-région Auvergne, dont les forêts sont émettrices nettes depuis 2017-2018.**⁵⁰



Source : Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

Une forêt exposée à des risques croissants : impacts et effets du changement climatique

La mortalité des arbres sur pied a augmenté de 80 % entre les périodes 2005-2013 et 2013-2021.⁵¹



Selon Bruno FERREIRA, directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, ce taux de dépérissement est « **inédit** » et s'explique principalement par les effets de la sécheresse et de la propagation d'insectes et de parasites, qui affaiblissent considérablement les peuplements forestiers. À cela vient s'ajouter des événements climatiques extrêmes, comme des incendies, plus sévères et plus fréquents. Ces risques accrus, ainsi que les multiples perturbations qu'ils engendrent, sont liés au changement climatique et peuvent très souvent interagir.

■ Sécheresse

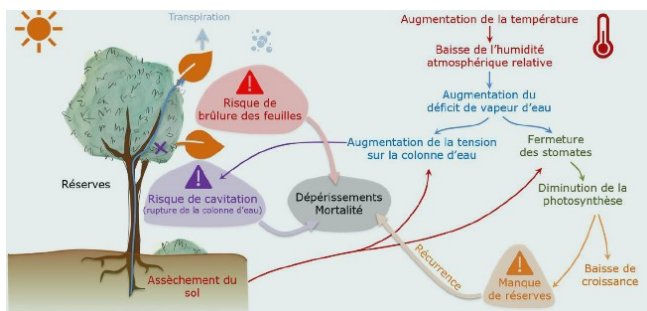
Le changement climatique est en marche et se traduit par une augmentation des températures et une plus grande récurrence des périodes de sécheresse et du manque d'eau. Les continents se réchauffent aujourd'hui environ **2 fois plus vite** que les océans, ce qui accentue les pressions sur les écosystèmes terrestres.⁵²

⁵⁰ Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

⁵¹ Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

⁵² Audition de M. Frédéric DURDUX, Fondateur de l'association « Terre du Futur » et spécialiste des forêts (11 juillet 2024)

Les forêts peinent à s'acclimater, leur capacité d'adaptation étant estimée **10 fois plus lente** que l'accélération du changement climatique.⁵³ L'eau joue un rôle crucial dans le fonctionnement des arbres. Lors d'une sécheresse, leur principale cause de mortalité est liée à la rupture de la colonne d'eau dans leurs vaisseaux, provoquée par une tension excessive entre la demande évaporative des feuilles (i.e. « transpiration ») et la disponibilité limitée en eau dans le sol (i.e. « réserves »).⁵⁴



Source : Audition de Mme Mathilde MASSIAS, Adjointe au Directeur territorial de l'Office national des forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes (14 mars 2024)

Chaque essence possède un seuil critique au-delà duquel elle ne peut plus maintenir la cohésion de cette colonne d'eau, ce qui **compromet sa survie**. Les stress climatiques constituent un des principaux facteurs déclenchants des dépérissements observés en forêt, ce qui est particulièrement vrai dans notre **région avec la remontée de la zone méditerranéenne**. Toutes les essences sont touchées, mais certaines se révèlent plus vulnérables.

● ● Exemples de phénomènes de dépérissement recensés dans la région ces dernières années :

- Chênes de l'Allier

Les chênaies de l'Allier sont en grande difficulté. La crise, identifiée en juillet 2020 en forêt publique, touche aujourd'hui un nombre croissant de massifs, malgré une baisse des prélèvements sanitaires. Dans les forêts domaniales, plus de 100 000 m³ de chênes d'au moins 40 cm de diamètre, très dépérissants, avaient été marqués à la fin de l'été 2020, illustrant l'ampleur des dégâts liés à plusieurs années consécutives de sécheresse.⁵⁵

- Pins sylvestres en Haute-Loire

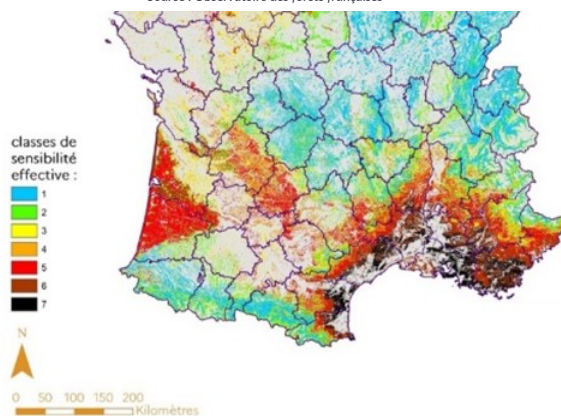
En novembre 2023, le rougissement des houppiers de pins sylvestres s'est intensifié **sur les piémonts du massif du Livradois Forez**, avec des mortalités pouvant parfois atteindre les 80 %. La tranche altitudinale concernée est comprise entre 450 et 800 m d'altitude. Tous les versants sont impactés mais les crêtes semblent davantage touchées. Ce phénomène brutal a surpris les forestiers du territoire. Les sécheresses de ces dernières années semblent être les responsables de ces mortalités.⁵⁶

Feux de forêt

Depuis les années 2000, sous l'effet du changement climatique, on constate un **élargissement des zones menacées et une extension temporelle** du risque de feux de forêt. Les projections indiquent que cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir. En effet, les principales études anticipent une plus grande sensibilité de la végétation aux incendies : on estime à 40 % les départs de feu supplémentaires d'ici 2050, avec une sensibilité très forte dans les forêts situées dans la zone méditerranéenne.

La projection élaborée conjointement par Météo-France, l'ONF et l'INRAe illustre cette évolution à l'horizon 2050 :

Source : Observatoire des forêts françaises⁵⁷



⁵³ Audition de Mme Mathilde MASSIAS, Adjointe au Directeur territorial de l'Office national des forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes (14 mars 2024)

⁵⁴ Audition de M. Georges KUNSTLER, Chercheur à l'INRAe – Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (12 mai 2025)

⁵⁵ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Bilan de la santé des forêts Allier - 2020 ».

⁵⁶ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Bilan de la santé des forêts Cantal / Puy-de-Dôme / Haute-Loire - 2023 ».

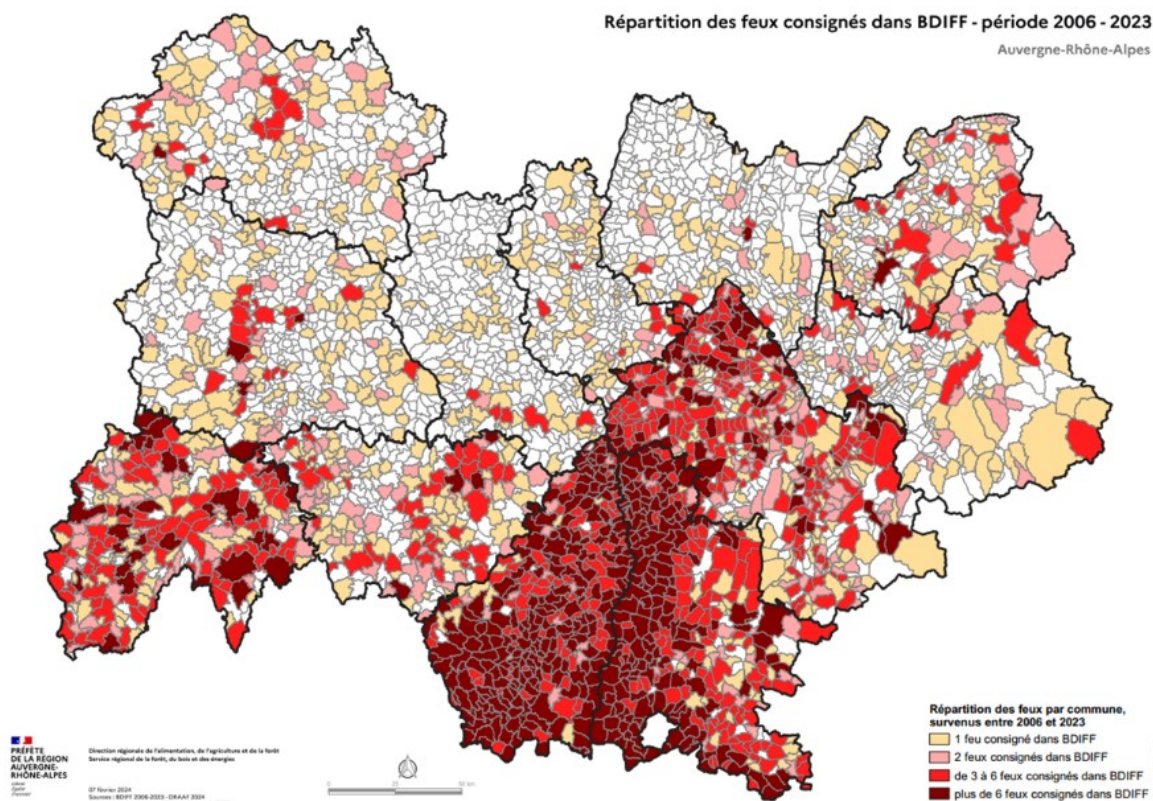
⁵⁷ Observatoire des forêts françaises. « Une extension géographique et temporelle de l'aléa » (février 2025).

Sur la période 2006-2023, **14 641 départs de feu** ont été enregistrés en Auvergne-Rhône-Alpes. Au total, ce sont **13 792 hectares** de surface forestière qui ont été incendiés. L'analyse de l'évolution des surfaces forestières incendiées dans la région révèle une tendance à la hausse : moins de 250 hectares brûlés en 2006, contre **près de 2800 hectares en 2022**, soit plus de 20 % de la surface incendiée sur l'ensemble de la période.⁵⁸

Ces chiffres traduisent une augmentation significative et préoccupante des feux de forêt dans la région.

Par ailleurs, notons que **les trois quarts de la surface incendiée en Auvergne-Rhône-Alpes** se situent dans quatre départements : la **Drôme (6559 feux)** et l'**Ardèche (4065 feux)** qui concentrent la majorité des départs de feux, ainsi que l'**Isère (1768 feux)** et le **Cantal (844 feux)**.⁵⁹

Répartition des feux consignés dans BDIFF - période 2006 - 2023
Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

En Auvergne-Rhône-Alpes, le risque se concentre aujourd'hui principalement dans les départements les plus au sud et ce, durant deux périodes clés : le début du printemps et l'été. **Cependant, ce risque progresse :**

- Les départs de feux vont continuer de s'intensifier ;
- L'ensemble des départements de la région seront davantage concernés ;
- Les incendies pourraient devenir plus fréquents, en dehors des saisons habituellement à risque.



Selon des analyses publiées par l'EFFIS, le système européen d'information sur les feux de forêt, 36 883 hectares ont été brûlés en France au 7 août 2025. Ce chiffre est **3,5 fois plus élevé** que la moyenne de ces 9 dernières années. À ce titre, l'été 2025 pourrait être l'un des plus dévastateurs jamais enregistrés.

⁵⁸ Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

⁵⁹ Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

► Risques sanitaires : parasites et insectes ravageurs

Le dépérissement des arbres ne résulte pas toujours uniquement du stress climatique. Dans bien des cas, ce n'est pas la sécheresse elle-même qui cause la mort, mais plutôt **l'affaiblissement de l'arbre qu'elle engendre**, le rendant plus vulnérable aux attaques de parasites et d'insectes ravageurs, comme les scolytes. Ces derniers gagnent du terrain et causent d'importants dégâts dans les forêts de la région.

- ● Exemples : les crises du scolyte en Auvergne-
- ● Rhône-Alpes

• Scolytes de l'épicéa

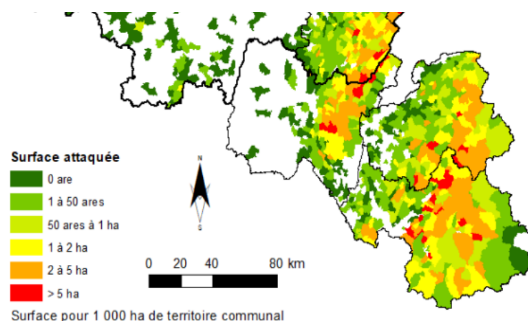
Depuis 2018, on observe une mortalité importante des épicéas à la suite d'attaques de scolyte typographe, notamment dans les Alpes. Elles sont les plus fortes dans les tranches d'altitude basse. **Fin 2023, l'ONF a déclaré une situation de crise en Savoie et en Haute-Savoie. L'Ain est également très touché.**

Habituellement, en phase endémique, cet insecte s'attaque aux épicéas en mauvaise santé. Il creuse des galeries sous l'écorce, interrompant la circulation de la sève essentielle à la survie de l'arbre, et introduit des champignons. Un affaiblissement des arbres, suite à des événements climatiques extrêmes, comme une sécheresse, ou à un stress hydrique important, favorise une augmentation des attaques de scolytes sur les épicéas. De plus, l'augmentation de températures, liée au changement climatique, favorise le cycle de reproduction du scolyte et entraîne un accroissement de la population de l'insecte ravageur. On observe désormais trois à quatre générations par an, contre une à deux auparavant. À ce stade, le scolyte entre alors dans une phase épidémique, et peut même attaquer des arbres sains, encore sur pied. Dans ce cas, l'épicéa est tellement attaqué qu'il n'arrive plus à se défendre.

• Scolytes du sapin

Le scolyte curvidenté, principal ravageur du sapin, est présent dans tous les départements, avec des niveaux d'attaque variables selon les zones. Il existe 4 espèces qui s'attaquent au sapin. Ces insectes accompagnent et amplifient les effets des sécheresses et des canicules. Ils s'attaquent principalement aux vieux peuplements et aux parcelles en déficit de gestion. Cependant, contrairement au scolyte typographe de l'épicéa, aucune des espèces de scolytes n'est capable d'attaquer des sapins sains, même lorsque leurs populations atteignent des niveaux importants.⁶⁰

Surface par commune des pessières (forêt d'épicéas) et des sapinières attaquées par les scolytes en 2022 dans l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie

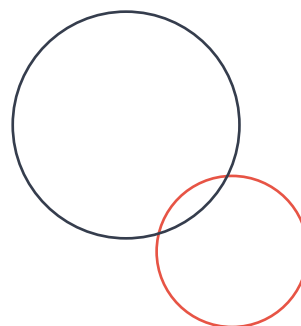


Source : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE)



Lors de son audition, Georges KUNSTLER, chercheur à l'INRAE, a insisté sur le fait que « **le changement climatique n'a pas seulement un impact sur les contraintes moyennes sur la forêt, il a aussi des impacts sur les éléments extrêmes, et vient faire interagir ces différentes perturbations.** » En d'autres termes, sous l'effet du changement climatique, ces perturbations peuvent se renforcer mutuellement.

C'est notamment le cas avec la sécheresse et les attaques de parasites. De même, les arbres parasités par le scolyte peuvent contribuer à l'intensification du risque de feux de forêt s'ils ne sont pas prélevés. Un arbre scolyté est un arbre mort ; il perd son eau et brûle donc plus facilement.



⁶⁰ Ministère de l'Agriculture. « Crise scolytes sur épicéas et sapins. Bilan mi 2023 » (2023).

Incertitude et choix des essences : le chemin vers l'innovation

Le changement climatique a déjà un impact sur la forêt régionale, et il continuera d'en avoir à l'avenir : c'est une certitude. **Face à ce constat, que faire ?**

Des réorientations en matière de gestion sont nécessaires pour anticiper et accompagner ces différents risques. Les essences traditionnelles, qui jouent un rôle primordial dans la région, sont aussi remises en cause. Pour les acteurs de la forêt, ces enjeux et interrogations ne sont pas nouveaux.

Cependant, l'ensemble des auditionnés interrogés sur le sujet ont exprimé des incertitudes et des doutes quant aux stratégies à adopter pour adapter la forêt.



Jessica MASSON, directrice des « Communes forestières » Auvergne-Rhône-Alpes a résumé son approche de la manière suivante : *« Un des premiers retours d'expérience du terrain face au changement climatique est qu'il faut savoir rester humble. Aucune solution miracle n'existe. Il faut savoir analyser chaque situation au cas par cas, avec un suivi régulier. »*⁶¹

Néanmoins, les auditions ont mis en évidence **deux grands volets** sur lesquels se concentrent les efforts pour assurer la résilience de la forêt :

- ✓ Renforcer le partage de la connaissance ;
- ✓ Diversifier les solutions et expérimenter.

► Renforcer le partage de la connaissance

Depuis plusieurs décennies, de nombreuses expérimentations ont été menées par les gestionnaires en forêt ; leurs traces sont encore visibles aujourd'hui sur les parcelles. Cependant, il est difficile de recenser précisément ce qui a été réalisé, ce qui conduit à une répétition perpétuelle d'initiatives ou d'essais localement.

La direction de l'ONF fait des efforts de recensement, en particulier sur les initiatives qui fonctionnent, et travaille en partenariat avec d'autres acteurs de la forêt afin de **décloisonner la forêt publique et privée** et ainsi apporter une réponse concertée face au changement climatique.

En interne, l'ONF a, par exemple, relancé l'organisation de **journées d'échanges techniques-d'animation sylvicole** qui permettent aux différentes unités du territoire de se rencontrer, de discuter et d'améliorer leurs pratiques.⁶²



En 2021, l'ONF et le Centre national de la propriété forestière (CNPf) ont monté un partenariat pour **créer le Catalogue d'initiatives sylvicoles face aux évolutions climatiques (CISyFE)**. Il s'agit d'un atlas qui recense les expériences réussies et les actes sylvicoles réalisés dans les forêts (publiques et privées) de la région, pouvant être reproduites afin d'adapter la gestion forestière. Ce projet a permis d'identifier les actions pertinentes, les erreurs commises ainsi que les approches qui ne sont plus adaptées compte tenu de l'évolution du climat. Finalisé en 2024, le projet CISyFE a bénéficié du soutien financier de l'État, via la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes.⁶³

De son côté, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes organise des **webinaires mensuels** auxquels l'ONF participe, tout comme le CNPF et des organismes scientifiques comme l'INRAe afin de partager des informations concernant des outils, expérimentations ou structures sur le thème de la forêt et le changement climatique. Ouverts à tous, ces webinaires se tiennent tous les premiers mardis du mois de 17 h à 18 h.⁶⁴

► Diversifier les solutions et expérimenter



D'après Francis de MOROGUES, *« les essais d'aujourd'hui donneront des résultats dans 15-20 ans, »* soulignant la temporalité des espaces forestiers, et par extension, l'importance de lancer des expérimentations le plus rapidement possible.

Au fil des auditions, il est apparu très clairement qu'à ce stade, personne ne semble pouvoir affirmer avec certitude quelles essences mobiliser ou valoriser.

La Région soutient un certain nombre d'expérimentations dans ce sens. Elle accompagne par exemple le CNPF dans ses tests et observations forestières, menés notamment dans le Livradois-Forez, en Haute-Loire, afin d'étudier la manière dont certaines essences réagissent au changement climatique.⁶⁵

⁶¹ Audition de Mme Jessica MASSON, Directrice des « Communes forestières » Auvergne-Rhône-Alpes (12 septembre 2024)

⁶² Audition de Mme Alisée PRIVAT, Technicienne forestière à l'ONF et représentante syndicale au SNUFEN-Solidaires dans la Loire (12 mai 2025)

⁶³ Office national des forêts (ONF). « CISyFE : l'atlas des sylvicultures adaptées au changement climatique ».

⁶⁴ Les webinaires de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes peuvent être consultés sur internet.

⁶⁵ Audition de M. Philippe MEUNIER, Vice-président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la forêt (22 mai 2025)

L'ONF est à l'avant-garde de beaucoup d'initiatives.

À travers son **programme d'expérimentations « îlots d'avenir »**, l'ONF cherche à identifier les essences qui seront capables, demain, de résister à des climats plus chauds et plus secs. Rattachés au projet de recherche RENEssences (Réseau national d'évaluation de nouvelles essences), ce programme permet de tester, en conditions réelles de gestion forestière, de nouvelles essences ou provenances d'arbres susceptibles de présenter une meilleure adaptation au changement climatique.⁶⁶

Très concrètement, chaque « îlot » est implanté sur une petite parcelle de 0,5 à 2 hectares (parfois 5 hectares), en forêts domaniales et communales et n'est constitué que d'une seule essence. Ces parcelles sont suivies en continu (pendant 10 à 15 ans) par les équipes du département Recherche développement et innovation de l'ONF, qui collectent des données sur la croissance des arbres, leur mortalité éventuelle et leur adaptation au terrain et au climat. À terme, ces îlots permettront aussi de récolter des graines issues de ces nouvelles essences, si les résultats de l'expérimentation sont concluants.

En septembre 2020, 10 « îlots d'avenir » étaient en cours d'installation en forêt domaniale dans la région, notamment en Ardèche, dans la forêt domaniale de Mazan l'Abbaye. D'autres projets étaient également portés par des collectivités, comme dans le massif du Chablais, en Haute-Savoie. Dans le cadre de ces plantations-tests, des essences issues de zones plus méridionales ont été sélectionnées mais leur aptitude à résister aux gelées hivernales habituelles en Auvergne-Rhône-Alpes a aussi été un critère dans leur sélection.⁶⁷

Ces expérimentations sont menées en collaboration avec les chercheurs de la forêt privée et des instituts spécialisés et ont pu bénéficier d'un financement dans le cadre du plan de relance, mis en place à l'issue de la crise sanitaire.

Depuis 2020, à travers plusieurs plans successifs, l'État s'est engagé à soutenir :

- **La reconstitution** des peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques comme les incendies, la sécheresse, la grêle ou encore les tempêtes, ou par des phénomènes biotiques, dont les scolytes ;
- **L'adaptation** des peuplements vulnérables et/ou dépérissants face au changement climatique ;
- **L'amélioration**, l'enrichissement ou la conversion de peuplements forestiers pauvres.



France Relance

Le plan de relance comprenait un volet forestier « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer » doté d'une enveloppe de 150 millions d'euros.⁶⁸



France 2030

La mesure « renouvellement forestier » de ce plan d'investissement a prolongé la dynamique initiée par France Relance tout en s'inscrivant dans l'objectif fixé par le Président de la République en octobre 2022 de planter 1 milliard d'arbres et de renouveler 10 % des forêts françaises en 10 ans.⁶⁹



France Nation Verte

Dans le cadre de la planification écologique, les aides accordées aux propriétaires forestiers ont été pérennisées sous la forme d'un guichet unique, qui a pris le relais des dispositifs mis en place avec France Relance et France 2030.⁷⁰

Ces plans ont aussi investi dans la recherche.

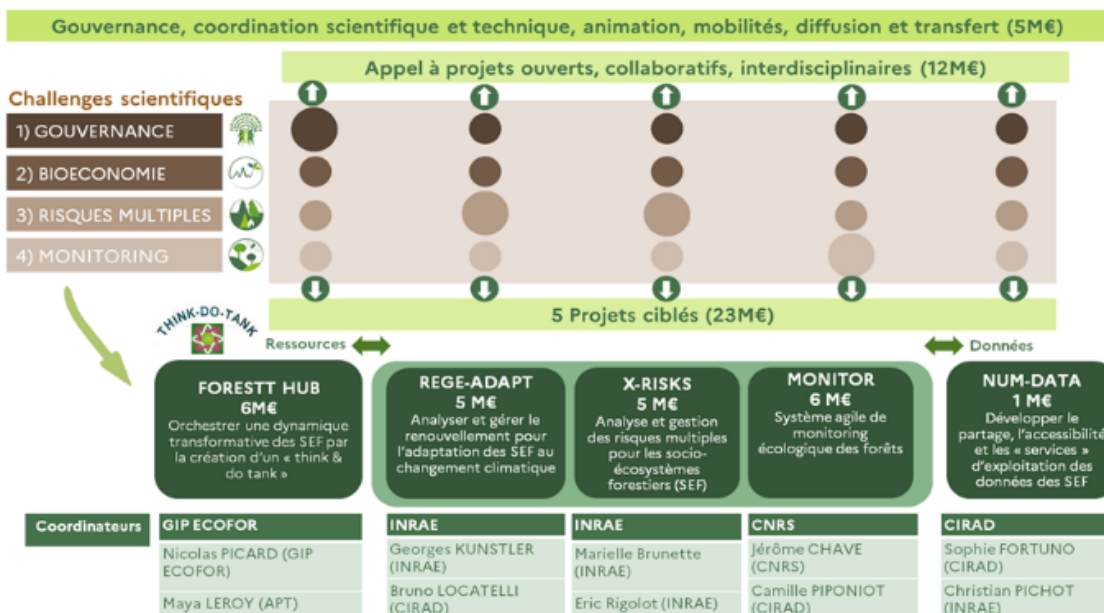
⁶⁶ Office national des forêts (ONF). « Les îlots d'avenir, des expérimentations sous contrôle face aux changements climatiques ».

⁶⁷ Office national des forêts (ONF). « Auvergne-Rhône-Alpes : des îlots d'avenir pour adapter la forêt au changement climatique ».

⁶⁸ Office national des forêts (ONF). « Plan France Relance : l'État s'engage pour préserver les forêts de demain ».

⁶⁹ Ministère de l'Agriculture. « France 2030 ».

⁷⁰ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique.



Source : Audition de M. Georges KUNSTLER, Chercheur à l'INRAE – Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (12 mai 2025)

Par exemple, le **PEPR (Programme et équipements prioritaires de recherche) FORESTT**, financé dans le cadre du plan d'investissement France 2030, bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 40 millions d'euros. Ce programme de recherche a été lancé en 2024 pour une durée de 7 ans.

Structuré autour de 5 projets ciblés, il vise à :

- Fédérer, structurer et pérenniser une recherche intégrée sur les socio-écosystèmes forestiers ;
- Promouvoir l'interdisciplinarité et la co-construction avec les porteurs d'enjeux ;
- Proposer et expérimenter des trajectoires innovantes de gestion adaptative, de restauration et de conservation des forêts.

Les efforts de recherche sur la résilience de la forêt et l'identification d'essences adaptées au changement climatique passent également par des **partenariats européens**. Dans le cadre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI-AGRI), l'INRAE mène également un programme de recherche dans la région, en collaboration avec l'ONF et le CNPFP. C'est la première fois que des acteurs forestiers participent à ce type de partenariat. Le projet est co-financé par des fonds européens et la Région.⁷¹



⁷¹ Audition de M. Philippe MEUNIER, Vice-président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la forêt (22 mai 2025)

Les grands enjeux forestiers pour réussir la transition vers la forêt de demain

Plusieurs enjeux ont été identifiés au fil des auditions pour accompagner la transition vers une forêt régionale plus résiliente. La prise en compte du changement climatique et de ses effets, de plus en plus marqués sur les espaces forestiers, constitue la priorité pour les conseillers du CESER.

► Gestion « adaptative » et les nouveaux modes de sylviculture

Les connaissances disponibles restent incomplètes et, malgré l'incertitude inhérente, les gestionnaires doivent agir quotidiennement sur le terrain. Dans ce contexte, la **gestion adaptative** s'impose comme l'approche la plus pertinente. Elle repose sur un principe fondamental : **l'apprentissage par la gestion**, c'est-à-dire ajuster en permanence les pratiques à partir des résultats observés, afin de renforcer les connaissances et d'améliorer la gestion au fil du temps.

- **La régénération naturelle**

Le renouvellement forestier constitue le principal levier d'action face au changement climatique. Ce dernier peut se faire au travers de deux méthodes de reconstitution : la (re)plantation et la **régénération naturelle**.

L'ensemble des auditionnés ont noté qu'il faut privilégier la régénération naturelle le plus possible plutôt que la replantation. Cette dernière ne doit pas être exclue, car elle peut s'avérer nécessaire dans certaines situations.

La **régénération naturelle** a pour but de reconstituer un peuplement sans apport extérieur de matériel végétal, simplement à partir des semences des arbres encore sur la parcelle. La **régénération naturelle permettrait une meilleure adaptation au changement climatique**.⁷²

D'après Nicolas de MENTHIERE, président de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes : « **Pour un forestier, la plantation est la solution de facilité.** » et pour Georges KUNSTLER, chercheur à l'INRAe, il faut « **casser le mythe de la plantation** ».

En effet, même sur des peuplements pauvres ou dégradés, il ne serait pas toujours nécessaire de recourir à des coupes pour ensuite replanter. Une alternative consiste à travailler par **enrichissements**, en complément de la régénération naturelle, afin d'accélérer le renouvellement du peuplement.

Plus généralement, la question des coupes d'arbres a aussi été abordée lors des auditions. Bien que les coupes rases ne représentent que 0,8 % des coupes réalisées chaque année en France,⁷³ et que leur usage soit strictement encadré par la réglementation, tous les intervenants ont insisté sur la nécessité de les éviter autant que possible. L'objectif est de privilégier une approche plus équilibrée, reposant sur des coupes par secteurs et par parcelles si besoin.



Comme l'a rappelé Marinette FEUILLADE, déléguée générale de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes, « **la forêt a un rythme différent** » : la rotation entre deux coupes est de l'ordre de 30 à 50 ans selon les essences. Cela illustre bien que la gestion forestière s'inscrit dans une logique de temps long, à la différence du monde agricole où une erreur peut être corrigée d'une année sur l'autre. **En forêt, l'erreur est difficilement réversible.**

La sylviculture mélangée à couvert continu

L'orientation qui se dessine est celle de la **sylviculture mélangée à couvert continu**, une gestion à travers laquelle le couvert forestier est maintenu malgré les coupes de bois, qui sont légères mais bien réparties, et qui favorise le mélange d'essences et les structures naturelles de la forêt. Elle apparaît particulièrement pertinente dans le contexte du réchauffement climatique : les températures au sol peuvent être jusqu'à 5°C inférieures à celles observées en plein découvert. Elle se pratique couramment dans certaines zones de la région.⁷⁴

- **Le mélange des essences**

Pour faire face au changement climatique, il est en effet crucial de prendre un **tournant clair vers le mélange des essences**. La diversification permettrait d'accroître la résilience des peuplements forestiers, en réduisant notamment leur vulnérabilité face aux effets du changement climatique et aléas croissants (sécheresses et insectes ravageurs).

- Le mélange d'essences ne signifie pas pour autant l'abandon des essences locales. Au contraire, la réflexion peut porter sur la sélection d'essences locales plus résistantes que celles des arbres de la parcelle, pour être complétée par l'introduction

⁷² Audition de M. Frédéric DURDUX, Fondateur de l'association « Terre du Futur » et spécialiste des forêts (11 juillet 2024)

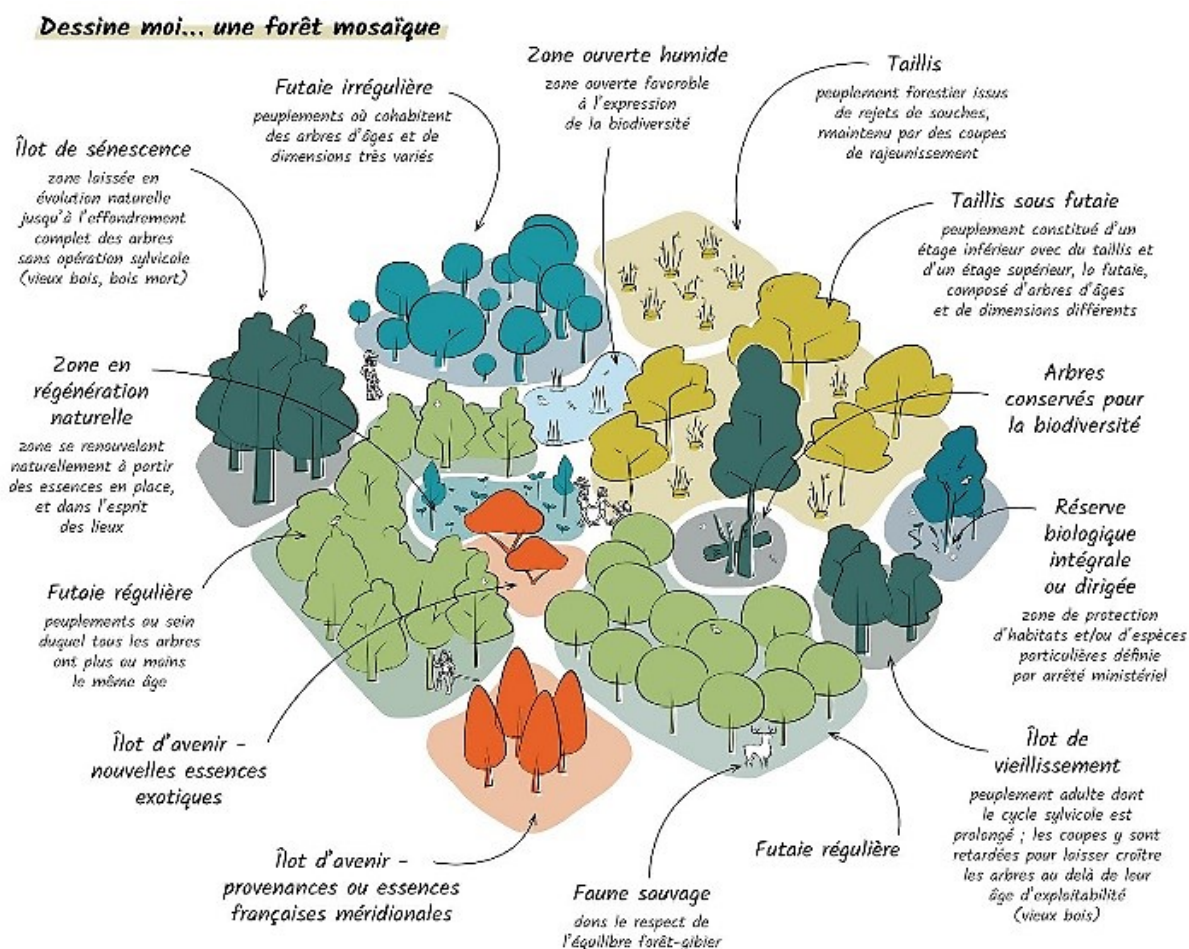
⁷³ Audition de Mme Marinette FEUILLADE, Déléguée générale de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)

⁷⁴ Audition de M. Samuel RESCHE, Chargé de mission Forêt / ETF chez Fibois (12 mai 2025)

progressive d'essences méridionales, qui ont une capacité de résistance intéressante aux conditions climatiques plus sèches.

- La stratégie des essences choisies dans le cadre d'un mélange forestier est déterminante. Si la diversification des essences constitue une voie prometteuse pour renforcer la résilience des forêts, elle ne peut se faire sans s'interroger : quelles espèces associer, et pour quels objectifs ? Par exemple, dans une forêt diversifiée, la propagation de parasites comme les scolytes, insectes spécialisés qui ciblent une essence en particulier (par exemple, l'épicéa), peut y être naturellement freinée.⁷⁵

Par ailleurs, il convient de noter que l'ONF développe depuis quelques années un nouveau concept : la « forêt mosaïque », dont l'objectif est justement de renforcer la diversification des essences mais aussi varier les modes de sylviculture.



Source : Audition de Mme Mathilde MASSIAS, Adjointe au Directeur territorial de l'Office National des Forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes (14 mars 2024)

⁷⁵ Audition de M. Georges KUNSTLER, Chercheur à l'INRAE – Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (12 mai 2025)

De plus, l'ONF est la structure disposant du plus grand recul sur la **migration assistée**, une stratégie d'adaptation expérimentale qui consiste à installer des arbres méridionaux résistants, élevés en pépinière, dans l'espoir qu'ils s'hybrident avec les arbres naturellement présents. L'objectif est d'accélérer l'évolution naturelle vers des forêts plus résilientes face aux hausses de températures et au changement climatique.⁷⁶



Les premières expérimentations ont débuté en 2001, mais les résultats ne seront pas évaluables avant 2070.

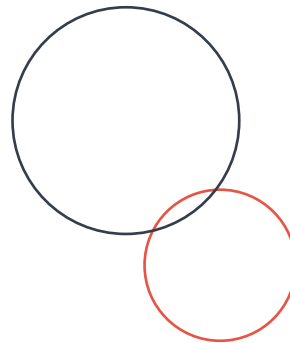
- **Transmission des compétences et suivi**

Premièrement, les nouvelles pratiques sylvicoles mises en œuvre pour répondre aux défis du changement climatique sont plus techniques et plus complexes. Elles nécessitent un savoir-faire particulier et donc un accompagnement renforcé des acteurs sur le terrain.

La formation des gestionnaires forestiers constitue un enjeu majeur. Aujourd'hui, les nouveaux techniciens forestiers en formation bénéficient d'un accompagnement sur ce sujet. Cependant, il semble que les techniciens en poste ne disposent pas toujours de modules de formation continue spécifiquement dédiés aux nouvelles pratiques sylvicoles.⁷⁷ L'absence d'un cycle de formation régulier limite leur capacité à intégrer ces approches au cours de leur carrière, et à ajuster leur pratique des connaissances actualisées. **Cette situation compromet la réactivité et la souplesse que voudrait une gestion adaptative efficace.**

Deuxièmement, il est important de rappeler que la gestion forestière est entièrement spécialisée : chaque parcelle, chaque forêt est différente. Il est donc impossible d'appliquer une solution unique à l'ensemble du territoire. Pour réussir une gestion adaptative, il est indispensable de pouvoir compter sur des gestionnaires qui connaissent leur forêt et son évolution. Cela suppose de maintenir une présence stable dans le temps, indispensable à la mise en œuvre efficace des actions et à la transmission des compétences.

Cependant, le fort renouvellement en interne, sous l'effet des départs en retraite de près d'une personne sur 6 dans les 5 prochaines années, risque d'accentuer les difficultés de stabilité et de continuité dans les équipes.⁷⁸ Par ailleurs, on constate une baisse de l'attractivité du métier, qui tient notamment des conditions de travail sur le terrain.



⁷⁶ Audition de M. Samuel RESCHE, Chargé de mission Forêt / ETF chez Fibois (12 mai 2025)

⁷⁷ Audition de Mme Alisée PRIVAT, Technicienne forestière à l'ONF et représentante syndicale au SNUPFEN-Solidaires dans la Loire (12 mai 2025)

⁷⁸ Audition de Mme Mathilde MASSIAS, Adjointe au Directeur territorial de l'Office national des forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes (14 mars 2024)



Conditions de travail des agents forestiers

L'audition de Alisée PRIVAT, technicienne forestière à l'ONF dans le Pilat (Loire), a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les gestionnaires de la forêt publique sur le terrain :

- **Sous-effectif** : à l'échelle nationale, l'ONF compte aujourd'hui environ 8 200 agents, contre 12 800 en 2000. Très concrètement, certaines unités sont passées de 4 techniciens forestiers à un seul pour couvrir un secteur de 1 000 à 3 000 hectares de forêt. Cette baisse d'effectif est d'autant plus problématique que de nouvelles missions continuent de s'ajouter, notamment la défense contre les incendies. L'ONF assurait déjà cette mission dans le pourtour méditerranéen, mais elle a désormais été étendue à une grande partie du territoire français.
- **Mal-être** : l'ONF a connu plusieurs réorganisations, et les agents ont subi des changements de métier consécutifs. Les priorités définies changent régulièrement, parfois avec des retours en arrière, ce qui alimente une perte de repères et de sens. Les agents ont dû arbitrer entre les missions à assurer, certaines étant prioritaires, d'autres délaissées faute de temps ou de moyens, comme le remplissage du « sommier » — un document qui retrace la vie de la forêt et son administration.

Ce contexte a contribué à un profond mal-être, marqué notamment par une vague de suicides. À cela s'ajoute un avenir incertain, en raison du dépérissement croissant des peuplements forestiers, particulièrement difficile à vivre sur le terrain.

Par ailleurs, les agents du **Centre national de la propriété forestière** (CNPFP) font face aux mêmes difficultés de sous-effectif. Lors de son audition, Nicolas TRAUB, directeur-adjoint du CNPFP Auvergne-Rhône-Alpes, a indiqué qu'actuellement, il y avait seulement 4 techniciens par département, alors qu'il en faudrait 10 pour mener à bien leur mission de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers.

Notons aussi que l'**Institut national de l'information géographique et forestière** (IGN) a connu une évolution importante de la nature de ses effectifs entre 2021 et 2023. Cela peut expliquer l'impression (et la réalité) de la diminution de ses agents sur le terrain. En effet, d'après le rapport social unique 2022-2023, le nombre de fonctionnaires de catégorie A ont fortement augmenté (+21 %) alors que dans le même temps, les catégories B et C ont respectivement diminué de 11 % et de 24 %. Les effectifs des ouvriers d'État ont également diminué, et compensés par des agents contractuels.⁷⁹

► Maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

Le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, autrement dit la recherche d'une harmonie entre la forêt et le gibier, est un préalable sans lequel aucun renouvellement par régénération naturelle ou plantation n'est possible.

Cependant, aujourd'hui, le renouvellement de la forêt est fortement contrarié par des populations excessives de cervidés, tels que les cerfs et chevreuils, dans certaines forêts de la région.

Lorsqu'ils sont trop nombreux, ces animaux herbivores provoquent d'importants dégâts : ils mangent ou déterrent les jeunes pousses et semis, consomment les fruits forestiers (glands, etc.), les bourgeons, les feuilles et les aiguilles, et endommagent également les jeunes arbres en frottant leurs bois contre les troncs.

Cette pression excessive conduit également à un appauvrissement de la biodiversité végétale.

Les populations de cervidés ont été multipliées par 12 depuis 1974.⁸⁰ Cela a été permis notamment par l'absence de prédateurs naturels, comme le loup qui n'était pas présent dans la partie Rhône-Alpes jusqu'à quelques années.⁸¹ Ces derniers ont un effet sur la reproduction et la dispersion des cerfs sur le territoire.

En l'absence de prédateurs naturels, la chasse constitue le seul mode de régulation des populations de cervidés. Les chasseurs s'inscrivent dans cette dynamique, conformément à l'article L.425-3 du Code de l'environnement.

Dans chaque département, il y a un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) qui encadre l'activité de chasse et fixe des objectifs de régulation des cervidés.

⁷⁹ Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). « Rapport Social Unique 2022-2023 ».

⁸⁰ Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

⁸¹ Audition de M. Gilles RAYE, Agrégé de biologie et ancien chef de la mission biodiversité du Commissariat général au développement durable (13 juin 2024)

Ce document, établi par acte préfectoral pour une durée de six ans renouvelable, est élaboré en concertation avec les fédérations départementales de chasseurs.

Très concrètement, l'Office national des forêts (ONF) loue aux chasseurs des baux de chasse pour chasser dans les forêts domaniales et les propriétaires privés peuvent faire apport de leur terrain en échange de la régulation des populations de cervidés.

Cependant, réussir les conditions de ce dialogue et équilibre s'avère particulièrement complexe, tant en amont que sur le terrain. Le sujet est sensible, et certains territoires sont aujourd'hui soumis à une forte pression, notamment en raison de l'augmentation rapide des populations de cervidés. La population de cerfs, par exemple, double environ tous les 4 ans.⁸² Dans ce contexte, les chasseurs sont très sollicités et les objectifs fixés dans les schémas départementaux peinent à être atteints.

Lors de son audition, Philippe MEUNIER, vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la forêt, a noté une amélioration de la situation, tout en reconnaissant que des tensions persistent dans certains secteurs.



À ce titre, la Région a adopté plusieurs plans en faveur de la chasse.

Le dernier plan triennal a mobilisé une enveloppe de 3,2 millions d'euros pour financer les actions menées par les fédérations de chasse du territoire régional.⁸³ Un nouveau plan, présenté à la mi-2025, prévoit une augmentation significative de ce soutien, avec une dotation de 4,5 millions d'euros pour les trois prochaines années.

► Gestion durable des parcelles de forêt privée

Le fort morcellement de la forêt régionale constitue un atout pour la biodiversité, en raison de la diversité des modes de gestion qu'il engendre. **Toutefois, il représente également un frein majeur à une gestion forestière efficace.**



Pour rappel, on estime qu'il y a un peu moins de 700 000 propriétaires forestiers en Auvergne-Rhône-Alpes.

Beaucoup ignorent qu'ils possèdent une parcelle forestière. L'identification des propriétaires repose principalement sur les données des services fiscaux et du Cadastre, mais des difficultés persistent, notamment pour les très petites parcelles situées en dessous du seuil de la taxe foncière. Dans ces cas, les propriétaires ne sont souvent pas connus ; on parle alors de « **biens vacants et sans maître** ». **Cela s'explique par le fait que très souvent, au fil des successions, des personnes se sont retrouvées propriétaires mais sans le vouloir, ni même le savoir.**

Lorsque le foncier est morcelé, il devient donc plus difficile d'identifier les propriétaires et, par conséquent, d'assurer un suivi et un encadrement de la gestion des parcelles. **Cela complique notamment la mise en place de documents de gestion durable.**

Aujourd'hui, en Auvergne-Rhône-Alpes :

- 95 % des forêts publiques sont couvertes par un document de gestion durable ;
- À l'inverse, 90 % de la forêt privée reste hors du cadre d'un Plan Simple de Gestion (PSG).⁸⁴

Au total, pour la forêt privée, on recense 11 231 documents de gestion durable couvrant 260 000 hectares, dont 4 664 PSG couvrant la grande majorité de cette surface (244 000 hectares).⁸⁵

La question de l'entretien des forêts apparaît alors comme centrale. C'est une obligation pour tous les propriétaires forestiers. Les opérations d'entretien sont prévues lors de l'élaboration d'un document de gestion durable, tels un Plan Simple de Gestion (PSG). Parmi ces opérations, on retrouve les travaux de débroussaillage qui constituent une mesure préventive essentielle contre le risque incendie. Or, en l'absence de PSG pour l'encadrer, cette obligation d'entretien reste théorique pour une grande partie des propriétaires : les travaux sont très peu réalisés, ce qui compromet l'efficacité de la prévention et la préservation durable des forêts de la région.



Zoom sur les zones de montagne : pour pallier cette difficulté, de plus en plus de communes se sont saisies de ce problème et rachètent dès qu'elles le peuvent ces parcelles. La commune peut ainsi organiser des « coupes d'affouage », méthode ancienne de gestion de la forêt, qui tombe alors dans la gestion publique, permettant à des habitants de la commune en échange d'une redevance, d'acquérir un lot de bois défini par l'ONF.

⁸² Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

⁸³ Région Auvergne-Rhône-Alpes. « La Région adopte son nouveau Plan en faveur de la chasse » (2022).

⁸⁴ Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

⁸⁵ Audition de M. Nicolas TRAUB, Directeur-adjoint du Centre national de la propriété forestière (CNPFP) Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)

► Innovation dans la lutte contre les risques de feux de forêts

Jusqu'en 2022, l'efficacité des dispositifs de lutte contre les incendies avait permis de réduire la surface annuelle brûlée en France. Néanmoins, face à la multiplication des départs de feu et au risque grandissant des méga-feux lié au changement climatique, les politiques de prévention des incendies peuvent être renforcées.

Plusieurs auditionnés interrogés sur le sujet ont ensuite proposé des pistes d'innovation :

- **La diversification des habitats**

La diversification des habitats passe notamment par la réintroduction d'espèces adaptées aux milieux naturels. C'est le cas, par exemple, du bouquetin des Alpes dans les zones escarpées ou encore de la limousine en extensif. L'intégration de grands herbivores dans les écosystèmes forestiers permet la création de micro-habitats, contribuant ainsi à la réduction du risque incendie.⁸⁶

Cela représente une approche doublement bénéfique : à la fois pour la lutte contre le changement climatique et contre l'érosion de la biodiversité. L'exemple des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Drôme illustre bien ce mécanisme : les grands herbivores y créent des habitats diversifiés, ce qui se traduit par une plus grande richesse d'espèces présentes et une baisse du risque incendie.⁸⁷

- **La concrétisation du concept de « trame rouge »**

Le concept de « trame rouge » est basé la fragmentation spatiale des massifs forestiers dans le but d'empêcher la propagation du feu. Inspiré des concepts de « trame verte » qui répertorie les espaces naturels et corridors écologiques et de « trame bleue », qui concerne les linéaires aquatiques et zones humides, la trame rouge s'inscrit dans une logique de planification et d'aménagement du territoire, appliquée cette fois-ci à la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI).

Très concrètement, l'objectif est de produire une carte répertoriant les ressources à disposition à l'échelle de chaque massif (voirie forestière, pistes DFCI, pares-feux, etc.) et d'identifier géographiquement les zones

à renforcer ou à aménager. Ce support ambitionne de devenir un outil stratégique pour les collectivités, les gestionnaires forestiers et les services de secours.⁸⁸

Notons ici que contrairement aux forêts de plaine, il est plus difficile de créer des pistes forestières pour faciliter l'accès des véhicules de secours, et par extension des pare-feux, dans les forêts de montagne. Les résineux qui les composent sont des bois qui brûlent plus rapidement car moins denses. La lutte est donc plus complexe qu'en plaine ; elle impose l'utilisation de moyens aériens (pilotés par la sécurité civile) pour lesquels les sources d'approvisionnement et les besoins techniques sont plus contraints notamment au regard de la fréquentation touristique plus élevée de ces espaces.

Les conseillers du CESER souhaitent souligner, de manière générale, le **manque de moyens, de matériel et d'équipements** face à l'intensification du risque incendie dans la région.

► Prise en compte des attentes sociétales et dialogue avec le public

Les attentes de la société vis-à-vis de la forêt sont en pleine mutation, dans un contexte de montée en puissance des questions environnementales liées aux espaces forestiers.⁸⁹ Cette dynamique est fortement portée par les préoccupations liées au changement climatique et à la préservation des écosystèmes.

Dans ce cadre, de nombreuses associations agissent sur le terrain pour sensibiliser le grand public aux enjeux de la protection des forêts au changement climatique et au développement durable. Parmi elles, on peut citer l'association Teragir qui propose cinq programmes d'action.

L'un d'eux est structuré autour de la Journée internationale des forêts, proclamée par les Nations Unies et célébrée chaque année le 21 mars.⁹⁰ Marianna LOPES, responsable du programme, a été auditionnée par les conseillers du CESER. À cette occasion, Teragir organise une semaine d'activités ouvertes à tous pour faire découvrir la richesse du patrimoine forestier français. Ces animations prennent des formes variées : sorties en forêt, conférences, expositions, projections, et ateliers pédagogiques.

⁸⁶ Audition de M. Gilles RAYE, Agrégé de biologie et ancien chef de la mission biodiversité du Commissariat général au développement durable (13 juin 2024)

⁸⁷ Audition de M. Gilles RAYE, Agrégé de biologie et ancien chef de la mission biodiversité du Commissariat général au développement durable (13 juin 2024)

⁸⁸ Audition de M. Arthur GUERIN-TURCQ, Géographe de l'environnement (14 novembre 2024)

⁸⁹ Rapport sur l'état de l'environnement en France, REE 2024 (mars 2025)

⁹⁰ Audition de M. Thierry LEREVEREND, Directeur général de l'association TERAGIR, accompagné de Mme Marianna LOPES, Responsable de la journée internationale des forêts (13 juin 2024)

Ces associations développent également des parcours pédagogiques à destination du public scolaire, afin de sensibiliser les plus jeunes à la gestion durable et à la multifonctionnalité des forêts. Ces parcours se déroulent sur plusieurs séances et incluent : la distribution de livrets pédagogiques ; la plantation d'arbres ; des animations encadrées par des professionnels de la forêt (agents de l'ONF ou du CNPF).

L'État soutient ces dynamiques à travers plusieurs dispositifs. Ainsi, les bénéficiaires de l'aide au renouvellement forestier via le guichet France Nation Verte doivent, par exemple, s'engager à participer à l'opération « Un jeune, un arbre », lancée par le Président de la République en novembre 2023. Dans ce cadre, ils accueillent des groupes scolaires, notamment des collégiens, sur les chantiers de reboisement, afin de permettre à chaque élève de planter un arbre.⁹¹

En parallèle, on voit aussi se développer en forêt l'organisation d'initiatives visant à mieux faire connaître les métiers de la filière. C'est notamment le cas des zooms d'expérience en forêt, comme l'opération « Vis ma vie de bûcheron », qui permet au public de découvrir concrètement le quotidien d'un bûcheron manuel. Ces actions sont essentielles pour répondre aux interrogations et aux réticences que peut éprouver le grand public face aux interventions des exploitants forestiers en parcelle.



Comme l'a souligné Marinette FEUILLADE, Déléguée générale de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : « *La question du dialogue avec la société est importante car les citoyens ne comprennent pas pourquoi [les acteurs de la filière] interviennent en forêt.* »

L'opération « Vis ma vie de bûcheron » a été initiée par le Parc naturel régional (PNR) du Massif des Bauges en 2014 et reprise par Fibois pour être déployée à l'échelle régionale et nationale.⁹²

Ce type d'action illustre bien le rôle que peuvent jouer les PNR, où la forêt couvre en moyenne 40 % de la surface, en tant que lieux privilégiés pour la sensibilisation et le dialogue entre les professionnels de la forêt et le reste de la forêt.

Liste des parcs naturels régionaux (PNR) en Auvergne-Rhône-Alpes⁹³ : Aubrac, Baronnies provençales, Chartreuse, Haut-Jura, Livradois-Forez, Massif des Bauges, Monts d'Ardèche, Pilat, Vercors, Volcans d'Auvergne.

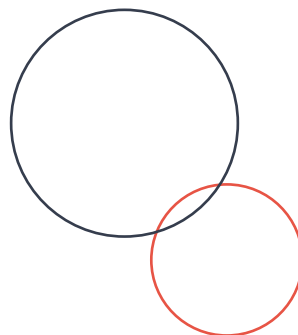
Enfin, les élus des territoires peuvent jouer un rôle de médiation et contribuer à expliquer, faire comprendre et partager les choix opérés par les gestionnaires et exploitants forestiers. Les Communes forestières (CoFor) soulignent que leur engagement est déterminant pour renforcer l'acceptabilité sociale des interventions en forêt.⁹⁴

Dans cette optique, ces élus impliqués ont pensé des méthodes de concertation pour accompagner les choix de sylviculture localement.

Un exemple notable est le **Projet d'Adaptation au changement climatique par la Concertation dans les Territoires Forêt-Z (PACTE Forêt-z)** mis en œuvre dans le PNR du Livadois-Forez. Ce projet constitue un processus expérimental de dialogue territorial, visant à recueillir les besoins et les attentes de l'ensemble des acteurs, y compris des habitants, afin de co-construire une vision partagée de la forêt.

L'objectif est de définir collectivement des solutions de gestion forestière adaptative, acceptées par tous, face aux enjeux du changement climatique. Le projet est porté par des partenaires locaux, dont le PNR, les élus du territoire (intercommunalités d'Ambert-Livradois-Forez et de Thiers Dore et Montagne), les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, FNE et la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). Ils sont accompagnés par un prestataire spécialisé dans la concertation.⁹⁵

En conclusion : imaginer la forêt de demain est une démarche complexe ; tout est une question d'équilibre entre les divers enjeux identifiés, priorités et risques à considérer.



⁹¹ Ministère de l'Agriculture.

⁹² Fibois Auvergne-Rhône-Alpes. « Vis ma vie de bûcheron » (2020).

⁹³ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes.

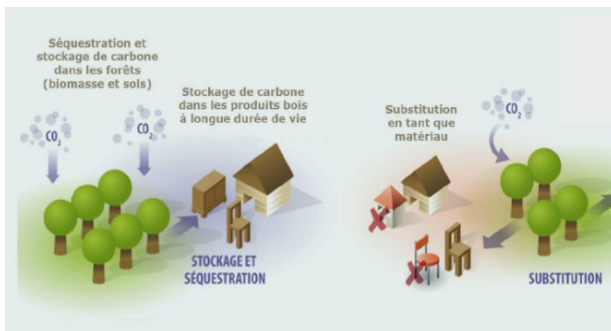
⁹⁴ Audition de Mme Jessica MASSON, Directrice des « Communes forestières » Auvergne-Rhône-Alpes (12 septembre 2024)

⁹⁵ Parc naturel régional Livradois-Forez. « Pacte Forêt-z ».

La filière forêt-bois : quels leviers ?

La filière forêt-bois est au croisement de différents enjeux et orientations que fixe la **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)**. Il s'agit de feuille de route de la France pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.⁹⁶ Cette dernière prévoit notamment la décarbonation progressive du secteur du bâtiment, avec des objectifs chiffrés : -49 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et zéro émission nette en 2050.⁹⁷

Comme présenté plus haut, la forêt est un puits de carbone, en captant le CO₂ atmosphérique. Elle constitue également une **source d'approvisionnement en bois**, dont l'utilisation peut permettre de stocker le carbone capté lors de la pousse de l'arbre, notamment lorsqu'il s'agit de produits à longue durée de vie, comme les matériaux de construction. C'est sur cet aspect que la filière peut contribuer à « remonter » le puits de carbone forestier qui faiblit et décarboner le secteur du bâtiment, en **substituant** des matériaux plus émetteurs de gaz à effet de serre par des produits bois.



Source : Audition de Mme Mathilde MASSIAS, Adjointe au Directeur territorial de l'Office national des forêts (ONF) Auvergne-Rhône-Alpes (14 mars 2024)

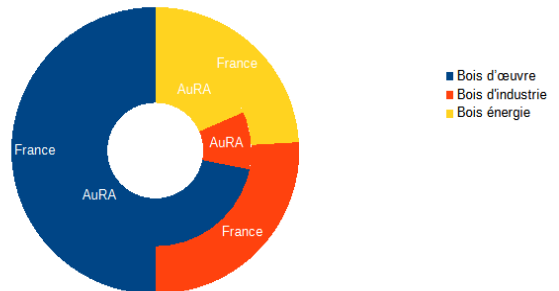
Le bois employé pour la construction neuve ou la rénovation énergétique de bâtiments est le **bois d'œuvre**.

Chaque année, ce sont environ **1 à 2 millions de tonnes de CO₂** qui sont stockés durablement grâce à l'utilisation du **bois d'œuvre** dans les charpentes, les meubles, etc.⁹⁸

De manière intéressante, on observe en Auvergne-Rhône-Alpes une **prédominance marquée du bois d'œuvre**, dans des proportions nettement supérieures à la moyenne nationale.⁹⁹

Mixte de la récolte de bois commercialisée en France et en région Auvergne-Rhône-Alpes en 2022

Source des données : Agreste
Réalisation : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

La prédominance du bois d'œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes constitue un atout stratégique pour la filière, d'autant plus que la demande en bois est en augmentation tendancielle. En effet, malgré l'effondrement des permis de construire et des mises en chantier de logements, la consommation de bois dans le bâtiment n'a pas diminué. Cela indique que l'on mobilise plus de bois en construction aujourd'hui.



De plus, comme l'a noté Nicolas de MENTHIERE, président de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes, lors de son audition, il y a un intérêt économique à valoriser la ressource bois : « **À chaque fois que l'on mobilise 300 m³ de bois d'œuvre, on crée un emploi dans nos territoires.** »¹⁰⁰

⁹⁶ Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique. « Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ».

⁹⁷ Audition de Mme Gwendoline LEGROS, Secrétaire générale de l'Union des Métiers du Bois (10 octobre 2024)

⁹⁸ Office national des forêts (ONF). « La forêt : un indispensable pour une planète décarbonée ».

⁹⁹ Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

¹⁰⁰ Audition de Mme Gwendoline LEGROS, Secrétaire générale de l'Union des Métiers du Bois (10 octobre 2024)

La filière forêt-bois régionale en quelques chiffres

Dans les forêts de la région, environ **5 millions de m³ de bois sont récoltés** chaque année, dont 3,8 millions de m³ de bois d'œuvre, 0,7 million de m³ de bois énergie et 0,6 million de m³ de bois d'industrie.¹⁰¹ L'Auvergne-Rhône-Alpes se classe **3ème région forestière française en termes de volume de bois récoltés**.

À noter : le Puy-de-Dôme représente à lui seul un quart de la récolte.¹⁰²

Elle est également la 1ère région pour l'emploi dans le secteur de la filière forêt-bois.¹⁰³ Les derniers chiffres indiquent qu'elle rassemble plus de **20 000 entreprises** et emploie **plus de 60 000 personnes**.

Les segments les plus développés en termes d'emplois sont, dans l'ordre :

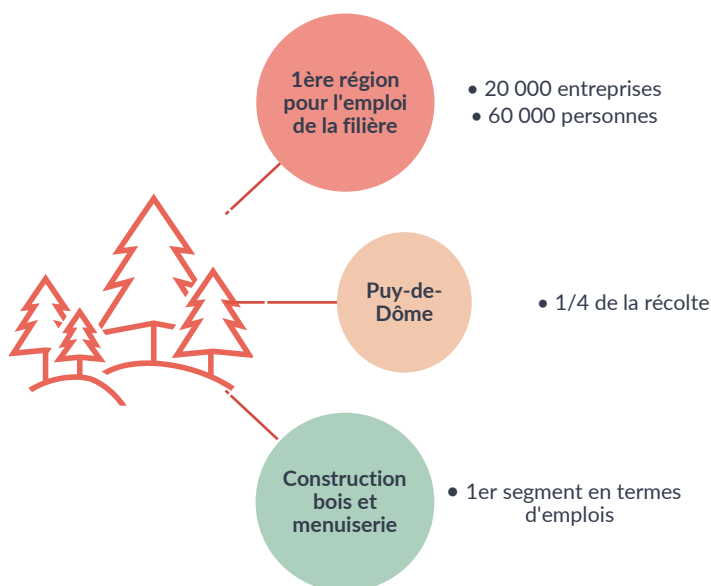
- ① la construction bois et la menuiserie,
- ② le commerce et transport intra-filière,
- ③ les activités de sciage et de travail du bois,
- ⑤ l'industrie du papier-carton,
- ⑤ la fabrication de meubles,
- ⑥ la sylviculture et l'exploitation forestière.¹⁰⁴

À noter : un tiers des établissements de travaux de charpente de la région sont localisés en Savoie et en Haute-Savoie, reflet d'une inertie historique (chalets, etc.).¹⁰⁵

La filière génère une valeur ajoutée de plus de 2,5 milliards d'euros sur le territoire régional.¹⁰⁶



En résumé :



¹⁰¹ Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.

¹⁰² Audition de M. Nicolas TRAUB, Directeur-adjoint du Centre national de la propriété forestière (CNPF) Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)

¹⁰³ Audition de M. Bruno FERREIRA, Directeur de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes, accompagné de M. Julien MESTRALLET, Chef de service forêt, bois, énergie (11 juillet 2024)

¹⁰⁴ Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes (2023).

¹⁰⁵ Audition de M. Francis de MOROGUES, Directeur de Pôle Excellence Bois (12 juin 2025)

¹⁰⁶ Audition de Mme Marinette FEUILLADE, Déléguée générale de Fibois Auvergne-Rhône-Alpes (29 avril 2024)



Pour soutenir davantage l'utilisation des produits bois dans une perspective de décarbonation, plusieurs leviers ont été identifiés par les personnes auditionnées sur le sujet :

- ✓ **Favoriser le développement et l'utilisation des essences feuillues**
- ② **Mieux valoriser le bois issu d'arbres dépérissants**

L'objectif commun de ces deux approches est de renforcer les circuits courts à l'échelle régionale, en mobilisant des ressources en bois local encore peu utilisées.

- **Favoriser le développement et l'utilisation des essences feuillues**

En France, 93 % des bois d'œuvre récoltés sont des résineux, alors que les feuillus couvrent pourtant 69 % de la surface forestière.¹⁰⁷ Ce déséquilibre s'explique en partie par le contexte européen, où les résineux couvrent à l'inverse une majorité de la forêt. La filière de production s'est donc historiquement structurée autour de ces essences. En conséquence, les débouchés pour les feuillus restent aujourd'hui limités. Pour y remédier, la création d'une filière dédiée aux feuillus, fixée localement, pourrait être une piste à explorer.

- **Valoriser le bois issu d'arbres dépérissants (exemple du « bois bleu »)**

Un autre levier est celui de la **valorisation du bois dépérissant, notamment le bois d'épicéa scolyté**. Lorsqu'un épicéa est attaqué par le scolyte, il prend une coloration bleu-grise du bois, d'où son surnom de ce qu'on appelle le « **bois bleu** ». Cette coloration, provoquée par la présence d'un champignon transmis à l'arbre par le scolyte, est souvent mal perçue par les utilisateurs ou les professionnels de la filière, alors qu'elle n'affecte pas les qualités mécaniques du bois, qui reste utilisable pour la construction.

Les principales réticences se situent en aval de la filière, du côté des architectes, scieurs, charpentiers, parfois peu informés sur les propriétés de ce bois. Il est donc essentiel que ces acteurs soient sensibilisés, formés, et en capacité d'expliquer aux maîtres d'ouvrage et usagers l'origine de cette coloration et ses implications limitées.

Le Pôle Excellence Bois a, par exemple, lancé une campagne de sensibilisation à l'échelle de la Savoie et de la Haute-Savoie avec une vidéo « Je suis le bois bleu » pour encourager l'utilisation du bois scolyté au-delà des usages traditionnels (palettes, coffrage), qui restent aujourd'hui son utilisation principale.¹⁰⁸

Il est cependant nécessaire de « sortir » rapidement ces bois des parcelles. Si l'arbre est resté mort sur pied depuis trop longtemps à cause de l'attaque, il sera trop « sec » et risque de perdre en résistance. Le délai idéal de récolte est estimé à 6 semaines après l'attaque, mais une étude menée par l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement (FCBA) montre qu'une récolte plus tardive (jusqu'à 3 mois) ne compromet pas l'usage du bois en structure.¹⁰⁹ Cependant, ce besoin logistique met en lumière plusieurs difficultés que rencontre la filière dans la région.

- **Un manque de bûcherons** : la région compte environ 1150 entreprises de travaux forestiers (ETF), principalement concentrées autour de trois pôles : le Livradois-Forez, la Haute-Loire, et le nord de l'Isère. Cependant, plus de 8 % des ETF ont disparu sur la période 2019-2024, sur l'ensemble de la région. Certains départements ont été particulièrement touchés : l'Isère (-21 %) et l'Allier (-21 %), ou encore le Cantal (-25 %).¹¹⁰ De plus, il s'agit d'un métier dangereux, avec des accidents réguliers, et qui n'est plus attractif. Ce manque de main-d'œuvre fragilise les capacités de récolte rapide, pourtant essentielles dans le cas des bois dépérissants.
- **Des difficultés d'accès en terrain de montagne** : le recours au débardage par câble-mât reste encore très faible dans la région. Cette solution permet de récolter du bois via un câble aérien, notamment dans des zones difficiles d'accès. Aujourd'hui, en moyenne, il y a 9 m³ de bois mort sur pied dans un hectare de forêt.¹¹¹ Ces volumes se trouvent principalement en basse altitude, où les peuplements sont le plus touchés par les effets du changement climatique. Si l'altitude préserve encore certaines forêts, le changement climatique finira par les affecter également. Plusieurs auditionnés ainsi que les services de la Région semblent convenir qu'il faut davantage investir dans le débardage par câble, qui par ailleurs limite l'impact de la récolte sur les sols forestiers.¹¹²

¹⁰⁷ Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

¹⁰⁸ La vidéo « Je suis le bois bleu » peut être visionnée sur youtube.

¹⁰⁹ Audition de M. Francis de MOROGUES, Directeur de Pôle Excellence Bois (12 juin 2025)

¹¹⁰ Audition de M. Samuel RESCHE, Chargé de mission Forêt / ETF chez Fibois (12 mai 2025)

¹¹¹ Audition de M. Nicolas de MENTHIERE, Président de l'union régionale de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes (10 avril 2025)

¹¹² Audition de M. Philippe MEUNIER, Vice-président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes en charge de la forêt (22 mai 2025)

Les pressions sur les sols forestiers se sont accrues ces dernières décennies, notamment en raison du développement de la mécanisation de l'exploitation forestière. Des machines, plus ou moins lourdes, sont nécessaires pour la filière et impactent le sol. En effet, quand les machines circulent en forêt pour sortir les grumes, leurs passages « tassent » le sol sous l'effet de leur masse et manœuvres. Le sol s'enfoncé ou se trouve refoulé sur les côtés, créant des ornières qui altèrent sa structure.

Les conséquences de cette dégradation sont multiples car les sols forestiers remplissent plusieurs rôles cruciaux, entre autres :

- Les sols jouent un rôle de filtration et de rétention de l'eau. Grâce à un système racinaire complexe et à la richesse en matière organique présente dans le sol, les forêts jouent le rôle de purificateur naturel,¹¹³
- Les sols forestiers contribuent à limiter l'ampleur des risques naturels tels que les inondations, les mouvements de terrain ou les sécheresses.
- Les sols sont des réservoirs de carbone. Ils contiennent à eux seuls 51 % du carbone stocké en forêt.¹¹⁴

Parmi les solutions techniques et d'organisation de chantiers développés pour réduire cet impact lors de la récolte du bois, on peut citer :

- ⇒ **La mise en place de cloisonnements d'exploitation**, c'est-à-dire des « couloirs » limitant le passage des machines. Entre ces voies désignées, aucune machine ne peut circuler. Sur ce sujet, l'ONF a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre et la promotion de cette pratique.
- ⇒ **La délivrance de recommandations pour la protection des sols**, à destination des entreprises de travaux forestiers (ETF), accompagnées d'une **méthodologie d'aide à la décision** visant d'alléger la portance des machines sur les sols. Le **guide PraticSol**, publié par l'ONF et la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT), s'inscrit dans cette démarche.¹¹⁵ Il fait suite au **guide Prosol**, premier document de référence en la matière.



Source : Ministère de la Transition Écologique¹¹⁶

Néanmoins, il convient de souligner que le bois et ses produits sont encore trop souvent perçus comme des solutions simples à mobiliser dans la lutte contre le changement climatique (captation de carbone, substitution de matériaux, etc.). Or, les services rendus par la forêt sont eux-mêmes mis à mal par les effets du changement climatique. Cette approche ne peut donc être suffisante à elle seule.



La mobilisation de la filière forêt-bois doit s'inscrire dans une stratégie plus globale, intégrant l'ensemble des enjeux évoqués ci-dessus.

¹¹³ Ministère de l'Aménagement du Territoire. « Les forêts en France – Extrait du Bilan environnemental 2024 ».

¹¹⁴ IGN Magazine, 2022, p.12. URL :

¹¹⁵ Office national des forêts (ONF). « Pratic'sols - Guide sur la praticabilité des parcelles forestières ».

¹¹⁶ Ministère de la Transition écologique. « Plan d'action pour la préservation des sols forestiers ».



Les préconisations du CESER

À l'issue des auditions et des travaux menés par la commission en charge de l'environnement et de la transition énergétique, il apparaît comme essentiel de **préserver les espaces forestiers de la région, renforcer leur résilience et optimiser leur gouvernance.**

Présentation des 4 axes

- ▶ **Axe 1** : Assurer le maintien et le renouvellement de la forêt régionale
- ▶ **Axe 2** : Assurer une gestion optimale et durable des forêts
- ▶ **Axe 3** : Mettre en place une stratégie durable et décarbonée pour la filière économique au niveau régional
- ▶ **Axe 4** : Renforcer dialogue et concertation entre les acteurs de la forêt

Ces préconisations s'adressent au Conseil régional mais aussi à l'ensemble des acteurs de la forêt présents en région, dans la perspective d'un travail concerté entre ces différents partenaires.

À noter que certaines de ces préconisations s'appuient sur des exemples existants, qui devraient être généralisés, développés, consolidés.



Axe 1

Assurer le maintien et le renouvellement de la forêt régionale

Le renouvellement de nos forêts est essentiel pour les adapter aux défis du changement climatique, prévenir les crises susceptibles de se produire et maintenir tous les services écosystémiques rendus par la forêt (biodiversité, stockage du carbone, ressources en bois, activités récréatives, etc.). Pour cela, il est indispensable de développer et d'adopter des méthodes sylvicoles, de travailler à l'amélioration de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et d'investir dans la recherche et les projets d'expérimentation pour identifier les modes de gestion et les essences les mieux adaptés aux futures conditions climatiques.

Préconisation 1 :

Adapter nos forêts à l'évolution climatique avec un nouveau type de sylviculture préservant l'agronomie et la structuration des sols, en s'assurant le maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

- ▮ Objectiver et suivre l'état des forêts avec des outils de diagnostic nouveaux, planifier des interventions ciblées, différenciées, s'appuyant d'abord sur la sélection dans l'existant.
- ▮ Travailler sur les enrichissements et favoriser la régénération naturelle, les peuplements mélangés, sans pour autant abandonner les essences locales et s'orienter vers le couvert continu. Dans cette perspective, les coupes rases doivent être le plus possible limitées.
- ▮ Soutenir le développement des nouvelles sylvicultures qui sont plus complexes, comme la sylviculture mélangée à couvert continu, de la conception à leur mise en œuvre. Cela implique d'adapter la formation technique, initiale et continue, des acteurs de terrain puisque ces interventions nécessitent une expertise accrue.

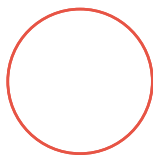
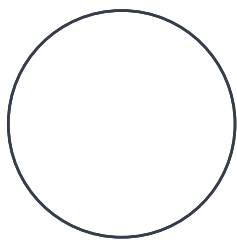
Ces actions sont destinées à l'ensemble des acteurs de la forêt. Le CESER préconise à la Région de les intégrer dans les prochains schémas d'aménagement du territoire (SRADDET).

Préconisation 2 :

Investir dans la recherche, l'expérimentation et l'innovation en s'assurant de partager la connaissance.

- ▮ Contribuer à la protection et à la valorisation de forêts patrimoniales particulièrement riches, forêts anciennes ou avec une grande biodiversité ou conduites en libre évolution.
- ▮ Soutenir les recherches et expérimentations en cours menées par les laboratoires de la région (INRAe, CNRS et autres organismes de recherches) et les partenariats européens.
- ▮ Créer un conservatoire régional de graines, sous la forme d'un projet pilote, en partenariat avec les organismes de recherche scientifique et les pépiniéristes de la région, afin de sécuriser durablement l'approvisionnement des semences forestières sur le territoire.
- ▮ Partager et mieux communiquer sur les différentes plateformes d'échanges de résultats scientifiques qui pourraient permettre de moduler ou apporter des nouvelles informations aux gestionnaires.

Ces actions sont destinées à la Région ainsi qu'aux organismes de recherche scientifique et chercheurs spécialisés sur la forêt.



Axe 2

Assurer une gestion optimale et durable des forêts

Accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers vers une gestion « adaptative » est essentiel pour assurer la pérennité de la forêt régionale. Une gestion optimale et durable passe par le réengagement des propriétaires privés sur leurs parcelles, tout en considérant la forêt comme un « tout », c'est-à-dire tenter d'organiser la conciliation entre les propriétaires sur un même massif. De plus, la temporalité des espaces forestiers nécessite de penser sur le temps long, d'où l'importance de valoriser les connaissances des gestionnaires sur le terrain. Face aux risques accrus liés au changement climatique, l'intégration du dialogue multi-acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de prévention contre les incendies sur le territoire doivent être renforcées.

Préconisation 3 :

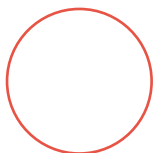
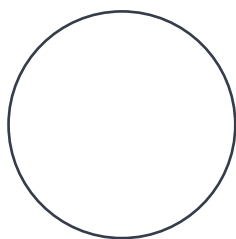
Mieux identifier les propriétaires forestiers privés, faciliter la gestion de leur parcelle et dépasser le morcellement de la forêt.

- Organiser une meilleure identification des propriétaires forestiers à partir du cadastre.¹¹⁷
- Faciliter les démarches : (1) succession de parcelles ; (2) transmission de forêts vacantes ou non-voulues aux collectivités territoriales ou à l'État.
- Renforcer le pouvoir de préemption des collectivités territoriales, notamment des communes, en matière de forêt. Mobiliser et mettre en œuvre la procédure « Biens sans maître » pour la forêt.¹¹⁸
- Organiser des regroupements de gestion entre petits propriétaires et expérimenter des gestions collectives de parcelles individuelles appartenant à un même massif forestier.

Le CESER attire l'attention du législateur sur ces différents points. Ces actions invitent à une harmonisation législative ainsi qu'une expérimentation sur un territoire de la région, à l'échelle d'une commune ou d'un département.

¹¹⁷ Le plan cadastral est ensemble de plans et fichiers administratifs qui recensent toutes les propriétés (immobilier, terres et parcelles de forêt). Ce service est géré et administré par l'État, sous la tutelle du ministère des Finances et des Comptes publics.

¹¹⁸ L'acquisition des biens sans propriétaire connu, supposés sans maître est inscrite à l'article L. 1123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques : « Les bois et forêts acquis dans les conditions prévues au présent article sont soumis au régime forestier prévu à l'article L. 211-1 du code forestier à l'expiration d'un délai de cinq ans à compter de l'incorporation au domaine communal ou du transfert dans le domaine de l'État. Au cours de cette période, il peut être procédé à toute opération foncière. (...) L'administration fiscale transmet au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, à leur demande, les informations nécessaires à la mise en œuvre de la procédure d'acquisition. »



Préconisation 4 :

Donner les moyens aux acteurs forestiers d'assurer l'observation et la « mémoire de la forêt »

- ▮ Soutenir les efforts de recensement sur le terrain, notamment en permettant aux techniciens forestiers de l'Office national des forêts (ONF) de reprendre la tenue du « sommier ». ¹¹⁹
- ▮ Augmenter les financements afin que l'IGN ait les moyens requis pour remplir sa mission d'inventaire forestier.
- ▮ Continuer les efforts pour décloisonner la forêt publique et privée, en incitant la création de partenariats sur le sujet.

Le CESER attire l'attention des services de l'État sur ce point. Un renforcement du financement et des effectifs de l'ONF (un établissement public) par l'État est nécessaire pour redonner les moyens d'exercer pleinement cette mission, aujourd'hui plus essentielle que jamais.

Préconisation 5 :

Renforcer la stratégie de lutte contre les feux de forêt dans la région

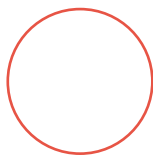
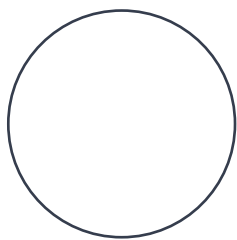
- ▮ Organiser des campagnes d'information auprès de la population, à l'échelle locale, dans les écoles, les entreprises, les collectivités, etc. afin de rappeler régulièrement les risques d'incendies, les comportements à adopter et les actions de prévention.

Pour améliorer la conscience du risque, il est essentiel d'adopter une approche de sensibilisation continue incluant tout type d'acteurs.

- ▮ Accompagner les départements dans leurs démarches d'élaboration ou de révision de plans de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI).
- ▮ Renforcer l'aide à l'équipement DFCI accordée aux collectivités, établissements publics et propriétaires forestiers privés.
- ▮ Renforcer le soutien en faveur du mélange des essences, notamment méditerranéennes.

Le CESER préconise à la Région d'intégrer ces différents points lors de l'élaboration du prochain plan Forêt-Bois.

¹¹⁹ Le sommier d'une forêt est le document retraçant la vie de cette forêt ainsi que son administration : coupes de bois, travaux sylvicoles, aléas climatiques, interventions diverses, etc.



Axe 3

Mettre en place une stratégie durable et décarbonée pour la filière économique au niveau régional

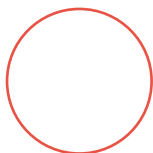
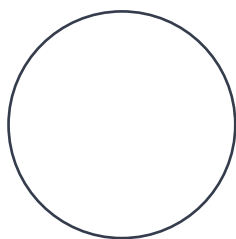
La filière forêt-bois constitue un atout stratégique pour notre région, notamment dans la stratégie de décarbonation. La production locale de produits bois permet de stocker le carbone et de substituer des matériaux fortement émetteurs de gaz à effet de serre et d'énergies fossiles. La mobilisation et le soutien à la filière économique, en complément des actions de renouvellement et de gestion durable de la forêt, peuvent donc s'inscrire dans la stratégie de planification écologique, en veillant à intégrer la problématique du dépérissement croissant de certaines essences.

Préconisation 6 :

Accompagner le développement des usages du bois

- ▮ Mobiliser les usages du bois dépérissant (en particulier le bois d'épicéa scolyté dit « bois bleu ») et valoriser l'utilisation des feuillus.
- ▮ Soutenir davantage l'exploitation des bois en forêt de montagne (par câble).
- ▮ Impulser la recherche et le développement pour des usages innovants, à partir des propriétés du bois de notre région (nano-cellulose, lignine du bois), pour aller vers des produits « verts ».

Dans l'optique de l'élaboration du prochain plan régional Forêt-Bois, ces points pourront être pris en compte par les services de la Région. Par ailleurs, en amont, le CESER préconise d'évaluer l'efficacité des différentes aides consacrées à la filière dans le plan Forêt-Bois 2023-2027 et d'optimiser les dispositifs en conséquence.



Axe 4

Renforcer dialogue et concertation entre les acteurs de la forêt

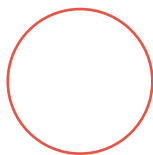
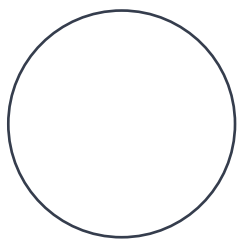
Pour arriver à renouveler nos forêts et à mieux les gérer, tout en exploitant durablement leurs ressources, il est essentiel de trouver un nouveau consensus avec tous les acteurs de la forêt et améliorer l'accompagnement des attentes sociétales. L'impact du changement climatique sur les milieux forestiers de la région ne fait que rendre cet effort d'autant plus urgent— et souligne la centralité du multi-usage dans la démarche qui a été celle du CESER dans cette contribution. Renforcer les espaces de dialogue, sensibiliser le grand public sur les fonctions et métiers de la forêt et mobiliser les citoyens autour d'un projet commun sont essentiels pour imaginer et préserver la forêt de demain.

Préconisation 7 :

Sensibiliser le grand public sur les fonctions et usages de la forêt

- ▶ Multiplier les initiatives de sensibilisation au rôle de la forêt et de la gestion forestière auprès des établissements scolaires, comme les opérations de plantations d'arbres.
- ▶ Poursuivre l'organisation de journées de sensibilisation sur le terrain ; animation par des forestiers en partenariat avec l'ONF ou le CNPF ouverts à tous publics.
- ▶ Recenser les outils existants (quiz, livrables, etc.) afin de mieux communiquer, éviter les concurrences et doublons, et davantage capitaliser sur ces ressources.
- ▶ Mener des actions et campagnes de communication dans la région (posters, publicité, réseaux sociaux, évènements).
- ▶ Créer des parcelles de forêt pédagogique sur le mode de la plantation expérimentale, dans les parcs naturels régionaux (PNR).

Ces actions s'adressent à l'ensemble des acteurs de la forêt, avec la Région à l'initiative des nouveaux dispositifs à concevoir et à mettre en œuvre.



Préconisation 8 :

Valoriser les métiers forestiers et informer sur leurs rôles

- ▶ Mettre en perspective le rôle des acteurs, comme les bucherons, qui exploitent la forêt, dans la transition écologique.
- ▶ Pérenniser et développer l'organisation des salons du bois, de la forêt et des usages.
- ▶ Travailler sur l'attractivité des métiers de la forêt et déclencher des vocations. La revalorisation, notamment salariale, peut contribuer à l'attractivité de ces métiers.
- ▶ Poursuivre l'amélioration des conditions de travail, de formation et de sécurité de tous les agents et travailleurs en forêt et dans la filière.

Ces actions s'adressent essentiellement aux entreprises de la filière forêt-bois mais aussi à l'État qui recrute et emploie le personnel de l'Office national des forêts (ONF) et du Centre national de la propriété forestière (CNPf).

Préconisation 9 :

Concertner pour mieux décider en matière d'exploitation et de gestion des forêts

- ▶ Former les élus locaux à la problématique de la forêt, à travers des formations aux modalités diverses, adaptées et concertées.
- ▶ Créer ou consolider des instances de gouvernance territoriale multi-acteurs, répondant en partie à la question de la concertation intégrée, notamment de la prise en compte des attentes sociales, et des conflits d'intérêts avec d'autres instances.

Ces actions sont à destination des élus à travers les Communes forestières (CoFor) ainsi que de la Région et des départements qui constituent les meilleurs échelons pour la création de telles structures.



Conclusion

La forêt joue un rôle important dans nos vies, en rendant des services écosystémiques aussi divers qu'essentiels. Cependant, elle fait face à des défis de taille qui la fragilisent et menacent son avenir : dépérissement des peuplements, parasites et insectes ravageurs, extension des feux de forêt, sécheresses successives, etc. À la lumière de ce constat, il devient urgent d'adapter la forêt régionale pour la rendre plus résiliente face aux risques et conséquences dus à l'accélération du changement climatique.

Comme présenté tout au long de cette contribution, la forêt met en relation l'ensemble des acteurs du territoire : propriétaires privés, collectivités territoriales (dont le Conseil régional), services de l'État, professionnels de la filière, autres acteurs économiques, chasseurs, associations, grand public, etc. Dans cette optique, faire émerger un nouveau consensus autour d'une gestion durable de la forêt et de l'exploitation de ses ressources, respectueuses des grands équilibres naturels, est une démarche ambitieuse mais indispensable.

L'approche multi-usage apparaît alors comme « clé » pour imaginer la forêt de demain. Elle permet de concilier les différentes fonctions assurées par la forêt et de construire une vision partagée de son avenir, qui réponde aussi aux attentes de la société. L'appel à la compréhension mutuelle et le renforcement de la concertation et du dialogue permettront d'accompagner (et de réussir) les transitions écologique et sociale qui vont s'opérer. C'est ainsi qu'une véritable culture de la durabilité pourra s'enraciner, au cœur des territoires.

Le CESER entend jouer pleinement son rôle en invitant à un effort collectif et continu pour rapprocher tous les acteurs dans la région. **La structuration en réseau des politiques forestières locales pourrait être le sentier à emprunter afin de renforcer la synergie des actions menées sur le terrain, et d'assurer véritablement la pérennité des espaces forestiers de la région.**

BIBLIOGRAPHIE

- Décret du 23 décembre 2024 relatif à la composition du Gouvernement, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050822328>
- Département de l'Ardèche. « Plan départemental Forêt-Bois (2024-2028) ». URL : https://www.ardeche.fr/cms_viewFile.php?idtf=16302&path=11%2F16302_365_PDFB07_2024_2028.pdf
- Département de la Drôme. « Stratégie 2023-2028 du Département pour la filière forêt-bois ». URL : https://collectivites.ladrome.fr/wp-content/uploads/2024/04/PREZ_230912_Webinaire_Bois_Aides_Communes_def.pdf
- Département de la Haute-Savoie. « Plan Forêt (2023-2028) ». URL : <https://hautesavoie.fr/le-departement/notre-action/soutenir-lagriculture/plan-foret/>
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Département de la Santé de la Forêt (DSF) ». URL : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/departement-de-la-sante-de-la-foret-dsf-r852.html>
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Contrat de filière 2024-2027 ». URL : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2024_aura_contrat_de_filiere_foret_bois_2024-2027_v_finale.pdf
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Le programme régional de la forêt et du bois 2019-2029 est validé ». URL : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/le-programme-regional-de-la-foret-et-du-bois-2019-2029-est-valide-a3112.html>
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Bilan de la santé des forêts Allier - 2020 ». URL : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Bilan_Allier_DS_F_2020_cle44c879.pdf
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Bilan de la santé des forêts Cantal / Puy-de-Dôme / Haute-Loire - 2023 ». URL : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_15_43_63_dsf_2023.pdf
- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « Webinaires ». URL : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/4-webinaires-mensuels-foret-et-changements-climatiques-r1187.html#pagination_listearticles



BIBLIOGRAPHIE

- Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Auvergne-Rhône-Alpes. « La forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes », 2023. URL : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/la-foret-d-auvergne-rhone-alpes-a5353.html>
- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes. « Climat de la région Rhône-Alpes ». URL : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Climat_actuel_en_Rhone-Alpes_septembre_2010_cle0b2cd1.pdf
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes. « Les parcs naturels régionaux en Auvergne-Rhône-Alpes ». URL : <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-parcs-naturels-regionaux-en-auvergne-rhone-a11245.html>
- Fibois Auvergne-Rhône-Alpes. « Les chiffres clés de la filière forêt-bois ». URL : <https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2022/01/224-3094-FIBOIS-AURA-Poster-chiffres-cles-WEB.pdf>
- Fibois Auvergne-Rhône-Alpes. « Vis ma vie de bûcheron », 2020. URL : <https://www.fibois-aura.org/wp-content/uploads/2020/07/Fibois-CP-VismaviedeBucheron2020.pdf>
- Glossaire. Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). URL : <https://foret.ign.fr/IGD/fr/ressources/glossaire/>
- IGN Magazine, 2022. URL : https://www.ign.fr/publications-de-l-ign/institut/kiosque/publications/IGN_Magazine/108/ign_mag_108.pdf
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). « La forêt française en 2024 ». URL : <https://www.ign.fr/reperes/la-foret-francaise-en-2024>
- Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). « Rapport Social Unique 2022-2023 ». URL : <https://www.ign.fr/publications-de-l-ign/institut/kiosque/publications/RSU-ign-2022-2023.pdf>
- Le progrès, Supplément du mercredi 27 novembre 2024, « La forêt, un trésor à préserver », 16 pages
- L'Usine nouvelle, n° 3731, dossier « L'innovation envoie du bois », juin 2024
- Ministère de l'Agriculture. « Crise scolytes sur épicéas et sapins. Bilan mi 2023 » (2023). URL : https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewimutDmuvaOAxVKKvsDHZJUDc0QFnoECCwQAQ&url=https%3A%2F%2Fagriculture.gouv.fr%2Ftelecharger%2F138464&usg=AOvVaw0_RyMpYAvZGvugksZHjciO&opi=89978449



BIBLIOGRAPHIE

- Ministère de l'Agriculture. « Forêt – Bois », 2020. URL : <https://agriculture.gouv.fr/foret-bois>
- Ministère de l'Agriculture. « France 2030 ». URL : <https://agriculture.gouv.fr/france-2030-ouverture-du-guichet-et-annonce-des-resultats-de-lappel-manifestation-dinteret>
- Ministère de l'Agriculture. « La forêt française en chiffres », 2025. URL : <https://agriculture.gouv.fr/la-foret-francaise-en-chiffres>
- Ministère de l'Agriculture. « Planification écologique ». URL : <https://agriculture.gouv.fr/planification-ecologique-lancement-de-lappel-projets-renouvellement-forestier>
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique. « Dispositif d'aide au renouvellement forestier ». URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/dispositif-daide-renouvellement-forestier>
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition écologique. « Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) ». URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>
- Ministère de l'Aménagement du Territoire. « Les forêts en France – Extrait du Bilan environnemental 2024 ». URL : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/les-forets-en-france-extrait-du-bilan-environnemental-2024#:~:text=La%20production%20biologique%20annuelle%20de,les%20r%C3%A9gions%20du%20pourtour%20m%C3%A9diterran%C3%A9en.>
- Ministère de la Transition écologique. « Plan d'action pour la préservation des sols forestiers ». URL : https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/25017_plan.sols_forestiers_batweb2.pdf
- Observatoire des forêts françaises. « Difficultés d'accessibilité physique ». URL : <https://observatoire.foret.gouv.fr/themes/difficultes-d-accessibilite-physique>
- Observatoire des forêts françaises. « Une extension géographique et temporelle de l'aléa » (février 2025). URL : <https://observatoire.foret.gouv.fr/themes/une-extension-geographique-et-temporelle-de-l-alea>
- Office national des forêts (ONF). « Auvergne-Rhône-Alpes : des îlots d'avenir pour adapter la forêt au changement climatique ». URL : <https://www.onf.fr/aux-cotes-des-territoires/+819::auvergne-rhone-alpes-des-ilots-davenir-pour-adapter-la-foret-au-changement-climatique.html>
- Office national des forêts (ONF). « CISyFE : l'atlas des sylvicultures adaptées au changement climatique ». URL : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B/216e::cisyfe-le-catalogue-dinitiatives-sylvicoles-pour-ladaptation-des-forets-aux-evolutions-climatiques.html>
- Office national des forêts (ONF). « La forêt : un indispensable pour une planète décarbonée ». URL : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B/1ba8::la-foret-un-indispensable-pour-une-planete-decarbonee.html>



BIBLIOGRAPHIE

- Office national des forêts (ONF). « La forêt, un levier pour le développement touristique ». URL : <https://www.onf.fr/aux-cotes-des-territoires/dynamiser-les-territoires/les-forets-un-atout-pour-vos-territoires/+39::la-foret-un-levier-pour-le-developpement-touristique.html>
- Office national des forêts (ONF). « Les forêts publiques, des écosystèmes précieux à préserver ». URL : <https://www.onf.fr/onf/communes-et-collectivites/%2B/24::les-forets-publiques-des-ecosystemes-precieux-preserver.html>
- Office national des forêts (ONF). « Les îlots d'avenir, des expérimentations sous contrôle face aux changements climatiques ». URL : <https://www.onf.fr/+5b2::les-ilots-davenir-des-plantations-pour-lutter-contre-le-changement-climatique.html>
- Office national des forêts (ONF). « Plan France Relance : l'État s'engage pour préserver les forêts de demain ». URL : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B/94e::plan-france-relance-lancement-du-volet-forestier.html>
- Office national des forêts (ONF). « Pratic'sols - Guide sur la praticabilité des parcelles forestières ». URL : <https://www.onf.fr/produits-services/%2B/192::pratic-sols-guide-sur-praticabilite-des-parcelles-forestieres.html>
- Parc naturel régional Livradois-Forez. « Pacte Forêt-z ». URL : <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/pacte-foret-z/>
- Pôle Excellence Bois. Vidéo « Je suis le bois bleu », 2024. URL : <https://www.youtube.com/watch?v=chulDYdlYPU>
- Rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat, 2024. URL : https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2024/06/HCC_RA_2024-web-1.pdf
- Rapport sur l'état de l'environnement en France (REE 2024), mars 2025. URL : <https://www.notre-environnement.gouv.fr/ree-2024/>
- Région Auvergne-Rhône-Alpes. « La Région adopte son nouveau Plan en faveur de la chasse » (2022). URL : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/actualites/la-region-adopte-son-nouveau-plan-en-faveur-de-la-chasse>
- Schlaepfer et Guinaudeau. « Projet nos arbres », 2018. URL : https://ge21.ch/application/files/1615/3692/8379/Rapport_final_SPM_20180910_HD.pdf
- Union européenne. « Fiche thématique : L'Union européenne et les forêts ». URL : <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/105/l-union-europeenne-et-les-forets>

Glossaire



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

CNPF : Centre national de la propriété forestière

CoFor : Communes forestières

DFCI : Défense de la Forêt contre les Incendies

DRAAF : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ETF : Entreprises de travaux forestiers

IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

INRAe : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

ONF : Office national des forêts

PDPFCI : Plan de protection des forêts contre les incendies

PNFB : Programme national de la forêt et du bois

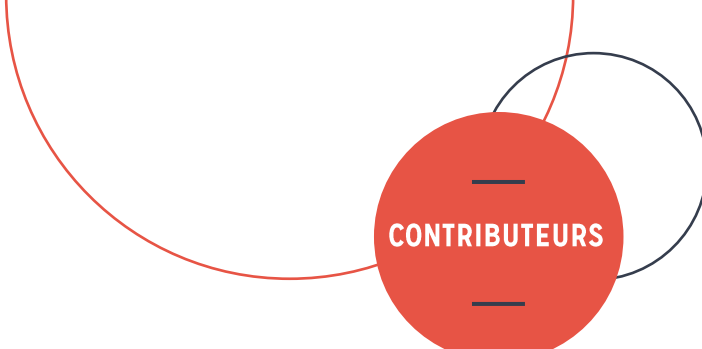
PNR : Parc naturel régional

PRFB : Plan régional pour la forêt et le bois

PSG : Plan Simple de Gestion

SRA : Schéma Régional d'Aménagement

SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Frédérique RESCHE-RIGON**

Présidente de la commission « Environnement et transition énergétique »

► **Patricia MERENDET**

3^{ème} vice-présidente déléguée, référente de la commission

► **Jocelyne ROCHE**

Vice-présidente déléguée, Présidente de la Conférence des présidents

Collège 1*

- BOISSELON Alain (UNICEM)
- CHEVALIER Véronique (CCI)
- COMBRONDE Céline (Transports)
- CROZAT Jérôme (Syndicat Agri)
- DANANCHER Hugo (Jeunes Agri)
- DUMAS Patrice (Coop Agri)
- DUMONT Yannick (Coop Agri)

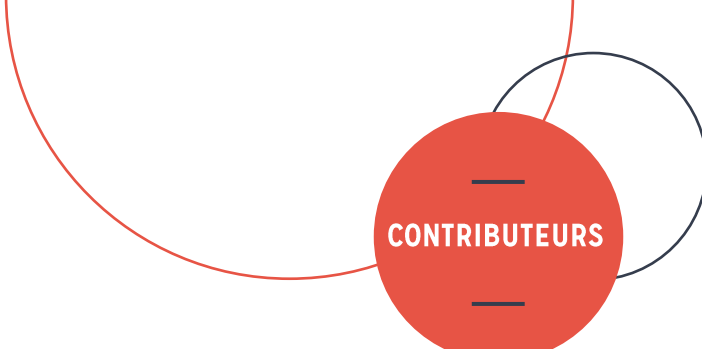
Collège 2*

- ALSAFRANA Colette (CFDT)
- BARJON Brigitte (CGT)
- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- GENSEL Virginie (CGT)
- GRANATA Eric (CGT)
- GUICHARD Karine (CGT)
- GUILHOT Jean-Marc (CFDT)

Collèges 3* et 4*

- ARGENSON Jean-Jacques (Logement)
- AUBERGER Eliane (CEN)
- BOCHATON Alice (Logement)
- CARUANA Laurent (Personnalité Qualifiée)
- CERNYS Rémy (Chasseurs)
- COLLONGE Martine (Personnalité Qualifiée)
- CONSTANCIAS Hubert (FNE)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- GINESTET Fabienne (U2P-UNAPL)
- GLERAN Philippe (MEDEF)
- GUINAND Jean (Conf paysanne)
- JOUX Michel (CRA ARA)
- LAMIRAND Georges (Coor Rurale)
- PERCHÉ Gaël (FIBOIS)
- REYNIER Frédéric (Bâtiment)
- ROBERT Anne-Marie (U2P-UNAPL)
- ROUSSIN Sandrine (Syndic Agri)

Collège 2*

- LOHEZ Valérie (UNSA)
- NATON Agnès (CGT)
- PUECH Marilyne (CFDT)
- SAVTCHENKO-BELSKY Cyril (CFE-CGC)
- SEGALT Hélène (FO)
- TEMUR Hélène (FO)
- VELARD Patrick (Solidaires)
- VERNET Sandrine (CFTC)

Collèges 3* et 4*

- de MONTGOLFIER Annick (FNAUT)
- EROME Georges (FNE)
- MOREL Nathalie (Groupama)
- PELLET Anne (Personnalité Qualifiée environnement)
- PLANCHON Nicolas (CRESS)
- RIALHE Anne (Personnalité Qualifiée environnement)
- WALBAUM Ludovic (Personnalité Qualifiée environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

BLONDIAUX Damien, Chargé de mission forêt bois et coopération, Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation (DAFA). Région Auvergne-Rhône-Alpes.

BOGEY Aymeric, Directeur de la santé publique, Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes. (arS)

BRUNET Bastien, Chargé de mission Ain et référent équilibre sylvo-cynégénique, association départementale des Communes forestières de l'Ain. (COFOR).

CHAUVIN Christophe, Pilote du réseau Forêt, France Nature Environnement (FNE).

DAVID Guillaume, Chargé de mission Puy de Dôme et référent foncier, association départementale des Communes forestières du Puy de Dôme.(COFOR).

de MENTHIÈRE Nicolas, Président, Fédération des Forestiers Privés de France, Auvergne-Rhône-Alpes.(FRANSYLVA).

de MOROGUES Francis, Directeur,Pôle Excellence Bois.

DUMAITRE Franck, Directeur régional, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Auvergne-Rhône-Alpes. (ADEME).

DURDUX Frédéric, Fondateur de l'association « La terre du futur ». Conférencier sur le climat.

FABRE Bruno, Responsable du pôle régional santé-environnement, Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes.(arS).

FARA Bernard, Vice-président, association départementale des Communes Forestières de la Loire.(COFOR).

FÉOUGIER Alain, Président, association départementale des Communes Forestières de l'Ardèche.(COFOR).

FERREIRA Bruno, Directeur régional, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes. (DRAAF).

FEUILLADE Marinette, Déléguée générale, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes.

GOY Emmanuel, Directeur régional adjoint, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie Auvergne-Rhône-Alpes. (ADEME).

GUERIN-TURCQ Arthur, Géographe de l'environnement, spécialisé dans les conflits en forêt, université la Sorbonne Paris et université de Lyon.

KUNSTLER Georges, Chercheur, Laboratoire EcoSystèmes et Sociétés En Montagne (LESSEM) à L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement Grenoble.(INRAE).

LEGROS Gwendoline, Secrétaire générale, Union des Métiers du Bois.(UMB-FFB).

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

LEREVEREND Thierry, Directeur général de l'association Teragir. Association d'éducation au développement durable.

LISZEWSKI Nadia, Responsable de service, Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Alimentation (DAFA). Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LOPES Mariana, Responsable de programme dont la « Journée internationale des forêts », association Teragir.

LOUDES Jean-Pierre, Ingénieur en charge de l'environnement, Centre National de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes. (CNPF).

MASSIAS Mathilde, Adjointe au Directeur des projets transversaux et directrice de l'agence études, Office National des Forêts Auvergne-Rhône-Alpes.(ONF).

MASSON Jessica, Directrice, réseau d'associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes.(COFOR).

MESTRALLET Julien, Chef de service forêt, bois, énergies, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes. (DRAAF).

MEUNIER Alain, Président, Union Régionale des associations des Communes Forestières Auvergne -Rhône -Alpes. (COFOR).

MEUNIER Philippe, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants, Région Auvergne-Rhône-Alpes.

PRIVAT Alisée, Technicienne forestière dans la Loire, Office National des Forêts. (ONF). Représentante syndicale au SNUPFEN-Solidaires : secrétaire du bureau de section Auvergne-Rhône-Alpes.

RAVOT Etienne, Vice-président, association départementale des Communes Forestières de l'Ain.(COFOR).

RAYÉ Gilles Agrégé de biologie, conseiller biodiversité. Expert UICN (International Union for Conservation of Nature) . Ancien chef de la mission biodiversité et services écosystémiques au Commissariat Général au Développement Durable. (CGDD).

RESCHE Samuel, Chargé de mission amont forestier, FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes.

SOARES Mathieu, Chargé de mission Ardèche et référent risque incendie, association départementale des Communes Forestières de l'Ardèche.(COFOR).

TISSOT Wilfried, Référent régional bois énergie transition énergétique, associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes.(COFOR).

TOPPAN Éric, Adjoint au directeur général de la Fédération des Forestiers Privés de France (FRANSYLVA), Coordinateur National Observatoire et Veille Economique Mutualisée, France Bois Forêt.

TRAUB Nicolas, Directeur adjoint, Centre National de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes. (CNPF).

Déclaration des Groupes

► INTERVENTION DE Anne-Marie ROBERT, Au nom du Collège I

Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le CESER s'est saisi de la question de **l'avenir de la forêt en Auvergne-Rhône-Alpes, dans une logique d'innovation et d'adaptation au changement climatique**. Cette thématique d'actualité étant multidimensionnelle, les travaux de la Commission 2 « Environnement et transition énergétique » se sont concentrés sur des enjeux territoriaux structurants, à la fois environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux pour dresser un état des lieux, effectuer une analyse de fond et formuler des préconisations opérationnelles. L'objectif final étant de pérenniser la forêt dans toutes ses composantes et de renforcer les politiques forestières territoriales.

La **ressource forestière** occupe une place prépondérante en Auvergne-Rhône-Alpes. La forêt couvre 37 % de la région (les deux tiers étant situés en zone de montagne), ce qui la hisse au second rang national en surface et au premier rang en volume de bois sur pied (60 % étant des feuillus et 40 % des résineux). 19 % sont des forêts publiques et 81 % sont des forêts privées appartenant à 670 000 propriétaires (morcellement record en France).

Dans ce contexte, le Collège I « Entreprises et activités professionnelles non salariées » tient à souligner le **poids économique de la filière forêt-bois** en Auvergne-Rhône-Alpes qui est un pôle majeur de la transformation et de la valorisation du bois : 21 400 entreprises (parmi lesquelles 350 scieries), 60 000 emplois directs et indirects, 104 établissements de formation, 9,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 2,7 milliards d'euros de valeur ajoutée. Les trois grands débouchés se répartissent entre bois d'œuvre (75 %), bois d'énergie (15 %) et bois industrie (10 %). Les principaux secteurs d'activités étant le bois construction, la sylviculture et l'exploitation forestière, le sciage et le travail du bois, la fabrication de meubles, le commerce et le transport, le bois énergie et l'industrie du papier-carton. Des secteurs d'activités spécifiques, comme le tourisme, le sport, les loisirs et l'artisanat du bois (menuisiers, charpentiers, ébénistes, marqueteurs, luthiers...) sont également concernés.

L'utilité sociétale de la filière forêt-bois met par ailleurs en perspective la multifonctionnalité de la forêt sur trois plans. Cette utilité sociétale répond aux besoins des humains en lien avec les usages (construction, chauffage, emballage, papier...), les territoires (aménagement, création de valeur...) et les métiers (emplois, formations...). Cette utilité sociétale permet de protéger et régénérer le vivant en maintenant des écosystèmes forestiers dynamiques et diversifiés, en préservant la qualité des éléments essentiels à la vie (sols, eau...) et en prévenant les risques (incendies, érosion, avalanches...). Cette utilité sociétale permet aussi de lutter contre le changement climatique en adaptant les milieux forestiers (rôle de pompe à carbone, potentiel des essences...), en contribuant à une société décarbonnée (nouveaux usages du bois, remplacement d'autres matériaux par du bois, économie circulaire, optimisation énergétique des bâtiments...) et en mobilisant les citoyens par la sensibilisation et le dialogue.

La forêt joue un rôle fondamental en tant que puits de carbone séquestrant le CO₂ et réduisant les gaz à effet de serre, principaux responsables du réchauffement climatique. Or la forêt est elle-même fragilisée par le réchauffement climatique et les sécheresses, lesquels peuvent de surcroît contribuer au développement du scolyte, cet insecte ravageur qui fait des dégâts impressionnants dans les forêts de notre région. Certaines **essences** d'arbres n'étant plus adaptées, des solutions adaptatives existent à l'état naturel, mais elles sont beaucoup trop lentes (migration naturelle en suivant le déplacement du climat ou adaptation sur place au changement environnemental par évolution darwinienne). Reste l'introduction expérimentale de nouvelles essences, plus résilientes et mieux adaptées à un nouveau climat, même s'il n'existe pour l'instant aucune certitude scientifique quant aux stratégies à adopter en la matière.

Pour faire face au défi climatique et préparer l'avenir de la forêt, la **R&DI (recherche développement innovation)** doit faire l'objet de toutes les attentions. Dans l'axe 3 des préconisations « Mettre en place une stratégie durable et décarbonnée pour la filière économique au niveau régional », il est recommandé « d'impulser la recherche et le développement pour des usages innovants à partir des propriétés du bois pour créer des produits verts ». Cela fait écho aux résultats novateurs obtenus dans les pays du Nord où ont été développées, à partir du bois, des alternatives renouvelables à des produits d'origine fossile, à des produits pétrochimiques et à des matériaux dérivés des animaux. Ainsi, l'huile de tall obtenue à partir de la pâte à papier permet de produire des biocarburants ; la xylochimie (chimie du bois) permet des applications dans le plastique, le caoutchouc des pneus ou l'industrie pharmaceutique ; la nanocellulose (concentré de fibre de bois et d'eau) crée des débouchés dans le domaine de la santé avec, par exemple, des pansements nouvelle génération pour les brûlures ; la lignine du bois (un composant naturel des arbres) permet de remplacer le graphite des anodes de batteries ; et la pulpe du bois permet de créer une fibre textile aux nombreux débouchés dans les emballages souples et recyclables. La filière forêt-bois étant un secteur particulièrement impliqué dans la décarbonation de l'industrie, elle peut s'appuyer sur ses pôles de compétitivité comme moteurs de R&DI et de solutions innovantes (*Woodtech*).

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'un **Plan forêt-bois** pour la période 2023-2027, doté de 51 millions d'euros, dont 15 millions d'euros provenant du FEADER. Outre la gestion durable de la forêt et la valorisation du bois local, ce plan s'articule autour de plusieurs objectifs visant notamment le développement de la filière forêt-bois. Le volet « Promotion des innovations de la filière », avec le soutien de projets partenariaux de progrès (expérimentation, recherche et développement) et l'accompagnement d'évolutions techniques pour favoriser l'adaptation aux changements climatiques, est un dispositif d'aides qui peut répondre, sur projets, aux besoins en R&DI évoqués précédemment.

Nous remercions la Présidente de la Commission 2, Madame Frédérique RESCHE-RIGON, qui a insufflé une dynamique de groupe œuvrant en bonne intelligence ; l'ensemble des conseillers de la Commission 2 ; Thomas SASSONIA pour son remarquable travail de synthèse et de restitution en tant que chargé d'étude junior ; Nadine SCAPPATICCI pour son travail de mise en page documentaire ; et Gaël PERCHÉ, conseiller mandaté au CESER par l'Interprofession forêt-bois (FIBOIS), pour son expertise tout au long des travaux.

Sauf expression individuelle contraire, le Collège I votera favorablement cette contribution.

■ INTERVENTION DE Jean BARRAT, Au nom de la CFDT

Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La contribution qui nous est présentée vise à répondre à deux questions majeures : d'une part, l'adaptabilité de la forêt face aux conditions climatiques et à ses multiples fonctions ; d'autre part, l'optimisation de ses usages variés dans une perspective de durabilité forestière.

De manière générale, le rapport répond de façon pertinente aux questions posées. Cependant, il met davantage l'accent sur l'usage économique de la forêt, laissant en retrait des aspects pourtant essentiels tels que son rôle environnemental. Ce dernier est pourtant crucial : la forêt agit comme puits de carbone, contribue à la préservation de la biodiversité et joue un rôle majeur dans la gestion de l'eau. Chacun de ces sujets mériterait d'ailleurs une contribution dédiée tant leur importance est grande.

Ce choix de focalisation sur l'aspect économique peut s'expliquer en partie par la prédominance des forêts privées dans la région, qui représente 81 % de la surface forestière. Toutefois, cette orientation soulève une difficulté : le volet social, bien que mentionné, reste très peu présent dans le rapport. Sur les 35 auditions organisées, une seule a été consacrée à ce sujet, et ce malgré nos nombreuses sollicitations et propositions d'audition. Le volet salarial a ainsi été à peine abordé.

Même si, à force d'insistance, nous avons obtenu l'audition d'une salariée de l'ONF, il demeure un manque concernant l'ensemble des autres salariés de la filière bois. Cela concerne notamment les bûcherons, mais aussi les métiers de la distribution, de l'ameublement, de la fabrication, de la transformation, du sciage, de la construction et de la sylviculture. Au total, ce sont environ 43 500 salariés répartis dans plus de 20 000 entreprises de la région qui n'ont pas été suffisamment représentés dans cette analyse.

On pourrait rétorquer que le rapport n'a pas vocation à traiter spécifiquement du salariat dans la filière bois. Certes, son cahier des charges était plus large. Pour autant, il paraît difficile de traiter d'une filière sans évoquer les femmes et les hommes qui la font vivre.

Pour la CFDT, il est indispensable d'aborder ces questions, d'autant plus que cette filière est l'une des plus accidentogènes, avec un nombre important d'accidents du travail, en particulier chez les bûcherons, en raison des conditions de travail difficiles.

L'intitulé même de notre institution – Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) – rappelle que l'économie n'en est qu'un volet. Le social y occupe également une place centrale, et il nous semble inacceptable de le négliger.

Le CESER est composé de trois collèges principaux, complétés par un collège de personnes qualifiées. Cette diversité garantit la richesse et la qualité de nos contributions, qui reflètent une vision plurielle des sujets abordés. Il n'est donc pas envisageable d'occulter le volet salarial lorsque l'on traite des questions économiques d'un secteur.

Malgré la qualité indéniable de cette contribution, le travail fourni par Valérie et Thomas, chargés de mission, et l'investissement de l'ensemble des membres de la commission, la délégation CFDT a décidé de s'abstenir sur ce texte en raison des points évoqués ci-dessus.

■ INTERVENTION DE Eric GRANATA, Au nom de la CGT

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

Les auditions d'intervenantes et d'intervenants toutes aussi passionnées que passionnantes ont su nous replonger avec délice, parfois effroi, fruit de notre imaginaire transmis par des contes ou des mythes, dans l'univers sylvestre.

L'angle d'approche retenu par notre commission a permis de traiter les multi-usages de la forêt que ce soit dans sa fonction environnementale, sociale, économique, sociétale, culturelle, dans le cycle de l'eau, dans le renouvellement des sols, dans l'aménagement du territoire ou le brassage des populations.

L'ensemble des membres de la commission ont pu appréhender avec précision et lucidité que **la forêt est en danger.**

Et avec elle, c'est tout notre environnement.

Pour illustrer cette réalité, rappelons que sa fonction "puit de carbone" s'est réduit de moitié entre 2010 et 2020 et que les forêts de notre région sont émettrices nettes de carbone depuis 2018.

Nous partageons l'essentiel des préconisations. Nous souhaitons les renforcer sur 4 points :

Les enjeux soulignés dans le rapport du CESE du 24/03/2021 "face au changement climatique : quelle sylviculture durable ?"

La régénération naturelle, la replantation, la nécessité de coupes parcellisées, le mélange d'essences et de tailles d'arbres permettant la mise en œuvre des concepts "d'ilots d'avenir" et de "forêts mosaïques" sont abordés.

Néanmoins, il nous semble opportun de faire figurer ces concepts dans nos préconisations.

▸ **Les enjeux autour de la rémunération et des conditions de travail des travailleurs du bois**

Ces métiers, en particulier autour du travail de bucheronnage, qu'il soit exercé par des salarié(e)s ou des indépendant(e)s figurent parmi les plus accidentogènes.

Ainsi, une enquête dans le grand Est a comptabilisé 7 morts au travail en 2 mois en 2023. Ces morts ne sauraient invisibiliser les inaptitudes et incapacités qui découlent des accidents du travail.

Ces données nécessitent plus que jamais de travailler sur la protection des salariés.

D'autant plus que l'impact du réchauffement climatique risque d'augmenter ces risques comme le démontre l'étude du ministère de l'Agriculture en 2021.

▸ **Les enjeux autour de la valorisation des feuillus.**

Si cet enjeu est brièvement évoqué dans la préco 6, rien n'est dit sur l'intervention croissante d'acheteurs étrangers poussant les prix et les volumes à la hausse sur des bois qui sont ensuite exportés brut.

Cette recherche de profit à court terme crée une situation de surexploitation de la forêt et une sous-exploitation par l'aval de la filière. Sur 2023, le déficit du commerce extérieur sur la filière bois et dérivés (hors pâtes, papiers et cartons) s'élevait à près de 5 milliards d'euros.

▸ **Les enjeux autour des nécessaires renforcements des effectifs, des salaires, de la formation professionnelle, des missions et des prérogatives des personnels des administrations ou autres agences.**

Des services de l'Etat en région comme la DRAAF, la DREAL, le cadastre de la DGFIP en passant par les organismes de gestion de la forêt et de l'environnement comme l'ONF, le CNPF, les SDIS ou l'OFB, l'Office Français de la Biodiversité, les organismes scientifiques et de recherche comme le CNRS, l'IGN ou l'INRAE où, tous subissent les effroyables effets des politiques d'austérité.

Pour illustrer quelques situations respectives, rappelons que l'ONF a perdu un tiers de ces effectifs en 20 ans et qu'il faudrait 10 techniciens au lieu de 4 actuellement au CNPF.

Cette austérité pour les Services Publics et pour l'intérêt général, alors que 211 milliards € sont accordés aux plus grandes entreprises sans contrôle, engendre une forte perte de sens au Travail et à de nombreux suicides.

Ne penser la forêt qu'à travers son exploitation et le profit est mortifère pour celles et ceux qui y travaillent, pour l'environnement, pour le devenir de l'Humanité.

Comme le disait Karl Marx, "le comportement borné des hommes en face de la nature conditionne leur comportement borné entre eux".

Nous voterons cette contribution.

▮ INTERVENTION DE Valérie LOHEZ, Au nom de l'UNSA

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Les effets du changement climatique sur nos forêts sont de plus en plus visibles, avec des dépérissements importants dus aux sécheresses successives et aux attaques de ravageurs. L'adaptation des forêts en région Auvergne-Rhône-Alpes implique alors de répondre à des attentes sociétales fortes en matière de préservation, d'accueil du public et de services écosystémiques, tout en assurant la pérennité économique d'une filière essentielle à l'emploi local et à la valorisation du bois.

Aussi, l'UNSA, à travers ses différentes branches « forêt Publique » et « Alimentation Agriculture et Forêt » plaide pour une gestion durable, pour des financements adaptés et une meilleure intégration des enjeux sociaux et économiques dans les politiques forestières.

Notre organisation, investie dans le dialogue social et la défense des travailleurs de la filière forêt-bois, salue le rapport de la commission 2 du CESER pour sa prise en compte globale des enjeux liés à l'adaptation des forêts au changement climatique et à la multifonctionnalité des espaces forestiers. Néanmoins, elle déplore fortement le manque d'auditions d'organisations syndicales représentatives des personnels de la filière.

Ce rapport décrit avec clarté les menaces croissantes (sécheresses, incendies, crises sanitaires, parasites) qui affectent la forêt régionale et souligne l'urgence d'adapter les pratiques forestières et de renouveler les peuplements. L'UNSA appuie la nécessité d'investir dans la formation, la recherche et l'expérimentation en matière de sylviculture adaptée, y compris le mélange des

essences et la préservation de la biodiversité. Cette contribution met l'accent sur le rôle social de la forêt, les métiers, la transmission des savoirs et la baisse d'attractivité du secteur. Pour nous, il est important de maintenir et de développer l'emploi qualifié, la formation continue des salariés, et la valorisation des métiers forestiers, notamment dans un contexte de transition écologique qui exige de nouvelles compétences et une anticipation des besoins professionnels. Elle appelle à une gouvernance participative, au développement des espaces de dialogue entre tous les acteurs de la forêt, y compris les syndicats.

Nous sommes particulièrement favorables à cet axe, qui correspond à son engagement pour un dialogue social renforcé dans la filière, une médiation juste des usages, et une construction collective des choix de gestion durable.

L'UNSA rejoint les recommandations de la commission 2 en faveur de la gestion forestière multifonctionnelle, intégrant la production de bois, la préservation de l'environnement, et les usages récréatifs ou sociaux, afin de préserver les services écosystémiques et l'avenir de la filière.

Sur la question des moyens (effectifs, financement, inventaires, équipement), nous insistons sur la nécessité de donner aux acteurs publics (ONF, IGN) et privés des ressources adaptées, pour répondre efficacement aux bouleversements climatiques et sanitaires et pour réaliser une cartographie précise.

Ce rapport est une base solide pour le dialogue avec les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs, et un point d'appui pour promouvoir un modèle forestier régional à la fois résilient, socialement responsable et écologiquement ambitieux.

Nous adressons tous nos remerciements à la présidente de la commission, à ses membres ainsi qu'à Valérie, Thomas et désormais Anne, les chargés d'études successifs, qui ont su prendre toute la mesure de la tâche qui leur incombait.

Notre organisation syndicale votera cette contribution.

INTERVENTION DE Patrick VELARD, Au nom de Union Syndical Solidaires

Contribution << ue forêt qui s'adapte en Auvergne Rhône Alpes >>

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers,

J'interviens au nom de l'Union Syndicale Solidaires. Je commencerai mon intervention par rendre hommage à Thomas, notre chargé d'études désigné en cours de travaux de notre commission, malheureusement, sa nomination aura été éphémère puisqu'il arrête sa collaboration avec le CESER mais force est de constater que, dans un climat très compliqué pour ne pas dire délétère au sein de la délégation, Thomas a fourni un travail remarquable, très riche et documenté avec un véritable sens de la synthèse.

INTERRUPTION ET RAPPEL A L'ORDRE DU PRESIDENT SUR LA TENEUR DE LA PRISE DE PAROLE

Je ne reviendrai pas sur l'état des lieux, les données statistiques et chiffrées, les compte-rendus des auditions de responsables de la filière qui permettent l'acculturation de chacun mais également des diverses institutions et notamment de la région.

J'insisterai particulièrement sur deux préconisations :

- la préco 1, je cite : « favoriser la régénération naturelle, les peuplement mélangés, s'orienter vers le couvert continu, dans cette perspective, les coupes rases doivent être le plus limitées » ; Cette préco est à mes yeux très importante et j'avoue avoir été inquiet que cette dimension ne soit pas prise en compte, je suis ravi que ce ne soit pas le cas.

- deuxième préconisation, la préco 8, je cite : « travailler sur l'attractivité des métiers de la forêt et déclencher des vocations, la valorisation notamment salariale peut contribuer à l'attractivité de ces métiers, poursuivre l'amélioration des conditions de travail, de formation et de sécurité

de tous les agents et travailleurs en forêt et dans la filière. » Cette préconisation fait suite notamment à l'audition d'Elisée Privat, représentante Solidaires à l'ONF qui dans l'encadré qui lui est consacré évoque les conditions de travail des salariés de l'ONF mais également des secteurs privés de la forêt. Cette préconisation, comme l'audition d'un syndicaliste est suffisamment rare dans les commissions du CESER pour que l'on s'en réjouisse. La parole d'un salarié émanant d'une autre organisation aurait été rapportée, nous n'aurions pas hésité à la soutenir.

Pour toutes ces raisons et d'autres, les conseillers solidaires voteront la contribution.

■ INTERVENTION DE Rémy CERNYS, Au nom de la Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur le Président, Mmes et Mrs les mandataires du Conseil Economique Social et Environnemental de la Région Auvergne/Rhône-Alpes, la présente intervention relève des souhaits de mon mandant, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne/Rhône-Alpes, d'apporter un complément de contribution. Il est apparu, à la lecture du document « une forêt qui s'adapte en Auvergne Rhône-Alpes (des équilibres à maintenir, un avenir à construire), la nécessité d'offrir un éclairage plus précis et parfois contradictoire à certains paragraphes et orientations intellectuelles exposés dans l'analyse, aux fins que le lecteur puisse détenir une vision plus adaptative sur la réalité du sujet.

Dans un premier temps, il est rappelé que la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont **plus de 40 % du territoire est couvert de forêts**, fait face à des défis majeurs liés au réchauffement climatique : dépérissement accéléré des peuplements, pullulation d'insectes ravageurs (scolytes, chenilles processionnaires), et augmentation des risques d'incendie. Ces pressions menacent à la fois **la filière bois** (1ère région française en volume de bois récolté), **la biodiversité** et **les services écosystémiques** rendus par les forêts (stockage carbone, régulation hydrique, accueil du public).

Dans ce contexte, la chasse apparaît comme un levier souvent sous-estimé pour concilier résilience écologique et viabilité économique de la forêt.

Nous allons voir ensemble plusieurs chapitres confirmant ces aspects...

1. La gestion cynégétique :

Dans ce cadre la chasse est un outil au service de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Les chasseurs, via les **plans de chasse** et les **schémas départementaux de gestion cynégétique**, participent à la **gestion raisonnée des populations d'ongulés** (cerfs, chevreuils, sangliers). Cette action est indispensable pour :

- **Limiter les dégâts sur la régénération forestière** (écorçages, abroutissements).
- **Préserver la qualité des peuplements et la production de bois d'œuvre**, secteur clé pour l'emploi rural (15 000 emplois directs en région).
- **Éviter les déséquilibres écologiques** liés à d'éventuelles surdensités (appauvrissement de la strate herbacée, pression sur les jeunes plants).

Les chasseurs soumettent au CESER cette première proposition :

Nous devons tous, acteurs politiques et civils, veiller à encourager la **co-construction** entre fédérations de chasseurs, représentants des forestiers et scientifiques pour **affiner les seuils d'équilibre** en fonction des spécificités locales (altitude, essence dominante, pression touristique, présence de grands prédateurs...).

2. La chasse, un acteur méconnu de la biodiversité et de la prévention des risques

Contrairement aux idées reçues, la présence maîtrisée d'ongulés sauvages **enrichit la biodiversité** :

- **Création de milieux ouverts** (clairières, lisières) favorisant les espèces pionnières et la faune associée (insectes, oiseaux).
- **Réduction du risque incendie** par le broutage de la végétation basse (étude INRAE 2023 : les zones avec une densité modérée de cervidés voient leur aléa feu diminuer de 20 %).

Les chasseurs contribuent également à :

- **L'entretien des allées forestières** (désenclavement, sécurité des usagers).
- **La surveillance sanitaire** des populations animales (détection précoce de maladies comme la peste porcine).

Les chasseurs soumettent au CESER cette deuxième proposition :

Intégrer systématiquement les **fédérations départementales des chasseurs** dans les **comités locaux feu de forêt** et les **contrats de gestion durable des massifs**, en reconnaissance de leur expertise terrain.

3. La chasse un modèle économique vertueux pour les territoires ruraux

Dans une région où **80 % des forêts sont privées**, la chasse représente :

- **Une source de revenus non négligeable** pour les propriétaires (locations de droits de chasse, adjudications).
- **Un levier de dynamisme local** : la filière génère **plus de 50 millions d'euros annuels** en Auvergne-Rhône-Alpes (hébergement, restauration, équipement).
- **Un atout touristique** complémentaire aux autres activités de pleine nature (randonnée, VTT), avec un public fidèle et peu saisonnier et solvable.
- Un intérêt reconnu pour la **relocalisation de la consommation du gibier chassé, la convivialité dans le partage, et la qualité gustative et diététique de la viande de gibier**.

Les chasseurs soumettent au CESER cette troisième proposition :

Soutenir la **labellisation d'itinéraires cynégétiques** (parcours pédagogiques, observatoires faune) pour valoriser le patrimoine naturel et culturel lié à la chasse, en lien avec les **Parcs Naturels Régionaux**.

4 : Vers une reconnaissance de la chasse dans la multifonctionnalité forestière

Alors que les **schémas régionaux de multifonctionnalité** mettent en avant le tourisme, le sport ou la récolte de champignons, la chasse reste **le parent pauvre des politiques forestières** :

- malgré sa **légitimité historique** (pratique ancestrale, ancrée dans les usages locaux).
- malgré son **rôle sociétal** (transmission des savoirs, lien social en milieu rural).
- malgré son **engagement environnemental** (participation aux plans de restauration des habitats, partenariats avec les conservatoires d'espaces naturels).
- malgré son apport significatif à l'économie du secteur forestier à travers les locations et adjudications

Les chasseurs soumettent au CESER cette quatrième proposition :

Reconnaître la chasse dans l'ensemble des **documents de planification forestière** (PRFB, Chartes forestières de territoire) comme **l'activité qui répond aux trois piliers de la multifonctionnalité des forêts : écologique, économique et sociétal**.

Conclusion :

la chasse est un partenaire incontournable de la transition écologique des forêts.

Pour en terminer, nous tenons à préciser que les chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes apprécient l'intérêt que le CESER porte aux forêts de nos régions, mais la chasse et les chasseurs ont souvent été exposés à des contenus dont la forme et l'esprit pouvaient souvent s'apparenter aux méthodes du faux intellectuel, néanmoins notre volonté constante est de respecter le travail collectif. Nous voterons cette contribution dans l'espoir que le contenu de notre intervention soit pris en compte.

Nous remercions l'ensemble du CESER pour son aimable attention.

INTERVENTION DE Anne PELLET, Au nom des Collèges 3*4

Monsieur le Président, chères conseillères, chers conseillers,

Au nom du Collège 3-4, je veux d'abord saluer la qualité des travaux qui nous sont présentés et l'effort collectif qui les a produits ainsi que les interventions extérieures, éclairantes et passionnantes. Remercier particulièrement Frédérique pour son travail de Présidente de la commission environnement et les deux personnes qui ont successivement participé à sa rédaction, Valérie puis Thomas et enfin Anne.

Ce rapport rappelle avec force que notre forêt régionale est une richesse multiple, écologique, sociale et économique, mais qu'elle est aujourd'hui fragilisée par l'accélération du changement climatique et par des risques croissants (sécheresses, incendies, ravageurs de toutes sortes). L'alerte scientifique est claire : nos forêts doivent être placées au cœur d'une stratégie d'adaptation urgente.

Il faut partir d'un constat simple mais structurant : chaque parcelle a un propriétaire. En Auvergne-Rhône-Alpes, 81 % de la surface forestière est privée ; la forêt publique représente 19 %. Cette réalité foncière modèle les possibilités d'action et oblige à des politiques qui savent à la fois respecter la propriété privée et créer des incitations, des outils et des partenariats pour une gestion durable partagée. Les documents de référence, SRA schémas régionaux d'aménagement, pour le domaine public et SRGS schémas régionaux de gestion sylvicole, pour la forêt privée, restent des leviers essentiels pour coordonner les pratiques.

Sur les méthodes de renouvellement, le rapport promeut prioritairement la régénération naturelle et les sylvicultures mélangées à couvert continu : travailler avec la dynamique du peuplement et privilégier les enrichissements plutôt que la plantation systématique permet d'obtenir des peuplements mieux adaptés et plus résilients face aux nouvelles contraintes climatiques. Cette approche de « jardinage » forestier, entendu comme des interventions régulières, ciblées et respectueuses du sol (éclaircies, enrichissements, maîtrise du gibier, aménagement des parcours de régénération), est au cœur d'une gestion durable qui restaure la capacité de régénération naturelle.

Mais ce « jardinage » suppose des conditions pratiques : identification des propriétaires, facilitation des démarches (transmissions, regroupements de parcelles), soutien aux petits propriétaires et développement de regroupements de gestion pour dépasser le morcellement. Le rapport souligne des mesures concrètes : simplification cadastrale, incitations à la mutualisation, et renforcement des moyens techniques et humains pour accompagner les propriétaires. Ce sont des mesures indispensables si l'on veut que la forêt soit gérée comme un « tout » et non comme une juxtaposition de micro-parcelles isolées.

L'éducation et l'information constituent le troisième pilier de l'action : sensibiliser les habitants, les scolaires, les élus locaux et les usagers, notamment sur les risques d'incendie, les bons comportements et les pratiques de gestion, est une priorité réaffirmée par le rapport. Le CESER recommande des campagnes d'information locales et continues, l'appui aux associations de terrain et la mise en réseau des connaissances scientifiques vers les gestionnaires.

Les associations environnementales telles que France Nature Environnement (FNE Auvergne-Rhône-Alpes), Terre du Futur, le Réseau pour les Alternatives Forestières (RAF) ou encore FRENE (Réseau de forêts en évolution naturelle) agissent en faveur d'une gestion respectueuse

de la biodiversité, d'une meilleure connaissance des milieux et de la sensibilisation du grand public.

Des structures comme Sylv'ACCTES, créée à l'initiative de la Région, accompagnent concrètement les propriétaires publics et privés vers des modes de gestion plus vertueux, conciliant carbone, biodiversité et paysage. D'autres associations, comme les Communes forestières (CoFor), le Pôle Excellence Bois, ou les réseaux Fibois jouent un rôle de formation, de mutualisation et de mise en réseau entre élus, techniciens et citoyens.

Sans une forte acculturation citoyenne, les politiques techniques resteront insuffisantes.

Enfin, face à l'urgence climatique, nous suggérons que la Région et l'État fassent le choix d'un double mouvement : renforcer immédiatement la prévention-protection (DFCI, équipement, cartes « trame rouge », pistes, moyens de lutte) et accélérer les investissements pour la recherche, l'expérimentation et la formation (pour que les techniciens maîtrisent les nouvelles sylvicultures adaptatives). Le rapport fournit un cadre clair d'axes prioritaires (maintien/renouvellement, gestion durable, filière décarbonée, renforcement du dialogue) qu'il convient aujourd'hui de mettre en œuvre avec des moyens dédiés.

En conclusion, au nom des Collèges 3 et 4, nous appelons :

- à conjuguer la multifonctionnalité de la forêt avec le respect de la propriété et l'accompagnement des propriétaires privés jusque dans l'exploitation et la filière industrielle ;
- à conjuguer des pratiques de « jardinage » forestier favorisant la régénération naturelle ;
- à conjuguer une politique volontariste d'éducation et d'information en appui sur les associations ;
- avec des moyens renforcés pour l'adaptation et la protection face au climat.

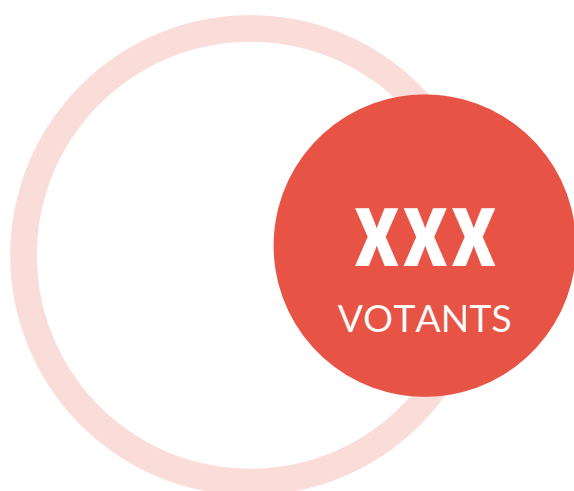
Agir vite, mais aussi penser sur le temps long, celui des arbres, voilà la responsabilité qui nous incombe.

Sauf expression contraire, le collège 3-4 soutiendra ce rapport.

Merci.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 13 octobre 2025



143 ONT VOTE **POUR**

XX ONT VOTE **CONTRE**

13 SE SONT **ABSTENUS**

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst.
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	CHEVALIER Véronique	P		
		DOLLEANS Jean-Luc			
		DUBOISSET Gilles			
		EHRSAM Olivier			
		MARGUIN Christophe			
		RENIE Stanislas			
		SIQUIER Marie-Amandine			
		THION Elisabeth			
		VEYRE DE SORAS Christine	P		
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick			
		CHARVERON Philippe			
		GLERAN Philippe			
		JAVELLE Valérie-Anne			
		PANSERI Anne-Sophie	P		
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques			
		DOGNIN-DIT-CRUISSAT Sarah			
		GIRAUDET Alexandra			
		IMBERTON Emmanuel			
	Accord entre l'Union des entreprises de proximité (U2P) Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian			
		CABUT Bruno			
		GINESTET Fabienne			
		LE ROUEIL Anne-Marie	P		
		MARCAGGI Christophe	P		
		ROBERT Anne-Marie			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de région Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre			
		GOUZE Dominique			
		GUILLAUD Isabelle			
		LATAPIE Didier			
		OLEKSIK Bernadette			

P : procuration

Fédération régionale des Chambres des professions libérales Auvergne-Rhône-Alpes (CNPL)	BEZ Nicole			
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	BLANC Sylvie	P		
Accord entre les pôles de compétitivité Lyon-Biopôle, Minalogic Partenaires, Vegepolys Valley et Cimes Auvergne-Rhône-Alpes	CHABBAL Jean	P		
	HOMETTE Marie-Odile			
France Chimie Aura	LAFORET Jean-Pierre			
Accord entre le Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française et l'association Lyon place financière	VARICHON Béatrice			
UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude			
	PFISTER Françoise			
Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	P		
Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	MEUNIER Patrick			
Accord entre les syndicats de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR) en Auvergne-Rhône-Alpes et l'Union des entreprises Transport de logistique de France (TLF) Auvergne-Rhône-Alpes et logistique de France	COMBRONDE Céline			
Union inter-entreprises de Lyon et sa région	Non désigné(e)			
Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	NIGAY Henri			
Accord entre la délégation territoriale Action logement Auvergne-Rhône-Alpes et les chambres régionales de la Fédération des promoteurs immobiliers de France en Auvergne-Rhône-Alpes de France	ALLARD Nelly	P		
SYNTEC Auvergne-Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe			
Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	VIVIN Françoise			
Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain			
L'Interprofession Forêt bois (FIBOIS) Auvergne-Rhône-Alpes	PERCHE Gaël			
La délégation territoriale de la Fédération des particuliers employeurs de France (FEPEM) Auvergne-Rhône-Alpes	FAURE André			
Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FLAUGERE Jean-Luc			
	FONT Maryse			
	GUIGNAND Gilbert			
Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	ROUSSIN Sandrine	P		
	CROZAT Jérôme	P		
Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo			
	LAUZIER Léa			
Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	DOUILLON Isabelle			
	MAISON Pierre			

P : procuration

	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges			
	Coopération agricole Auvergne-Rhône-Alpes	DUMONT Yannick			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	ANGELOT Eric			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	DADON Charles			
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARJON Brigitte			
		BLANCHARD Paul			
		CANET Fabrice	P		
		CARDINAUX Lionel			
		DALMAS Patrick	P		
		FAURE Philippe			
		GELDHOF Nathalie			
		GENSEL Virginie			
		GRANATA Eric			
		GUICHARD Karine			
		MARGERIT Laurence	P		
		MEQUIGNON Christine	P		
		PLANCHE Laëtitia			
		PELLORCE Pascal			
		SALA Chantal	P		
		SAUZEAT Sandrine			
		VIGOUROUX Eric			
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	ALSAFRANA Colette			
		BADOR Laurent			
		BARRAT Jean			
		BAULAND Gisèle			P
		CASALINO Françoise			
		CHENNAZ Cédric			
		GUILHOT Jean-Marc			P
		JACQUIER Claudine			P

P : procuration

		JUYAUX-BLIN Christian			
		LAMOTTE Bruno			
		LE GAC Elisabeth			
		NINNI Agnès	P		
		PUECH Marilyne			
		ROBERTO Sansoro			P
		SAILLANT Elisabeth			
		SCHMITT Isabelle			P
		SIVARDIÈRE Patrick			P
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	P		
		BOCHARD Frédéric			
		DEVY Eric	P		
		GILQUIN Jean-Pierre			
		LEYRE Michelle			
		LORENTE Jérémie			
		MERENDET Patricia			
		RICARD Claude			
		SEGAULT Hélène			
		TEMUR Hélène			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	DEUDE Sylvie			
		GRANDJEAN François			
		VERNET Sandrine	P		
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadres Auvergne-Rhône-Alpes	ASENSIO Luis	P		
		GUERROUI Nassira			
		MILANETTI Nathalie			
		ROCHE Jocelyne			
		ROUSTAND Philippe	P		
		SAVTCHENKO-BELSKY Cyril	P		
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	HAMELIN Catherine			
		HERAUD Marta			

P : procuration

		LELUC Gilles	P		
		LOHEZ Valérie			
		MYC Michel	P		
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	P		
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	TRINCA Christiane			
		VELARD Patrick			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	NANTAS Dominique			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	MOREL Nathalie			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc			
	Fédération hospitalière de France Auvergne-Rhône-Alpes	TOURAIN Jean-Louis			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, l'Union régionale des Fédérations départementales Génération mouvement les aînés ruraux et la Fédération nationale des associations retraités Auvergne Rhône-Alpes	LUCCANTONI Evelyne	P		
	CREAI Auvergne-Rhône-Alpes	HERMOUET Nicolas			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne-Rhône-Alpes	BABOLAT Guy			
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias			
		BERNARD Sébastien	P		
		DOMPNIER Nathalie	P		
		SURREL Hélène			
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAPE, APEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			
		MESSIÉ Christine			
		MEUNIER Frédérique			
		ZAKAR Saïd	P		
	Accord entre l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes et le Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	GILLES Pascale			

P : procuration

CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	MOLY Agathe			
	MONNET Alexis			
Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	LEPINAY Reine			
Accord entre UNEF, AFEV et FAGE	BERTHON Soraya			
	HOSTETTLER Thomas			
Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	CALMETTE Alain	P		
Comité régional olympique et sportif Auvergne-Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	P		
Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	RIGOLLET Johann			
	ROSSI Sylvie			
Union fédérale des consommateurs « UFC que choisir » d'Auvergne-Rhône-Alpes	NODIN Alain			
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Auvergne-Rhône-Alpes	PLANCHON Nicolas			
	POISSON Patricia			
Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	LE ROUX Céline			
Accord entre l'Association Auvergne-Rhône-Alpes des conservateurs et des professionnels des musées de France (AARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	P		
Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association GRAC, association ACIRIA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	ROCHER François			
Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne-Rhône-Alpes	GRAMARD Odile			
Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques			
	BOCHATON Alice	P		
	GRATALOUP Sylvain			
	VENEL Anne-Laure			
	Non désigné(e)			
Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	LAI-PUJATTI Marisa			
Accord entre Agir tous pour la dignité (ATD) Quart-monde, la Fédération des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes du Secours populaire français, et la coordination régionale Auvergne-Rhône-Alpes du Secours catholique	JACQUART François			
Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	P		
Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Auvergne-Rhône-Alpes	de MONTGOLFIER Annick			
Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	BERTRAND Jean-Jacques			

P : procuration

	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien			
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	VIALLO Christian			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BELOT-DEVERT Marie-Charlotte			
		BONNEFOY Thomas	P		
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	CONSTANCIAS Hubert			
		RESCHE-RIGON Frédérique			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	VERILHAC Yves			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	P		
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	OUVRIER-BUFFET Gérard			
		PELLET Anne			
		RIALHE Anne			
		WALBAUM Ludovic			
4	Personnalités qualifiées	CARUANA Laurent	P		
		COLLONGE Martine			
		MANET Louis			
		MERCIER Chantal	P		
		PEYREFITTE Carole			
		QUADRINI Antoine			
		VERNEY-CARRON Florence			

P : procuration

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Corinne LEBRETON

corinne.lebreton@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 48 72

Chargés d'études

Valérie MARION

valerie.marion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 92

Thomas SASSONIA

thomas.sassonia@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 39 49

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

La forêt régionale joue un rôle important d'un point de vue économique, écologique et social. Cependant, elle fait face à des défis de taille qui la fragilisent et menacent son avenir : vagues de sécheresse, multiplication et intensification des incendies, dépérissements liés aux attaques d'insectes ravageurs (scolytes), etc.

Si les mesures de prévention et de réduction des risques restent essentielles, il est désormais indispensable de développer une stratégie plus globale d'adaptation au changement climatique, pour rendre nos forêts plus résilientes. Beaucoup reste à faire, au niveau national mais aussi régional. C'est dans ce contexte que le CESER a engagé une réflexion sur ce sujet.

L'assemblée consultative régionale met ainsi en avant un certain nombre de préconisations afin d'imaginer la forêt de demain. Elles s'adressent au Conseil régional mais aussi à l'ensemble des acteurs de la forêt présents en région ; dans la perspective d'un travail concerté entre ces différents partenaires. En effet, la forêt regroupe des acteurs aux intérêts parfois divergents. Pour cette raison, le concept de « multi-usage » a guidé l'approche des conseillers dans le cadre de cette contribution, afin de concilier les différentes fonctions assurées par la forêt et de construire une vision partagée de son avenir, qui réponde aussi aux attentes de la société.

FORETS | ESPACES FORESTIERS | REGION AUVERGNE-
RHONE-ALPES | CHANGEMENT CLIMATIQUE |
ADAPTATION | INNOVATION | PUIXS DE CARBONE |
RISQUES NATURELS | BIODIVERSITÉ | CYCLE DE L'EAU |
POTENTIALITÉ DES SOLS | MULTI-USAGE | GESTION
DURABLE | SYLVICULTURE | EXPLOITATION | BOIS |
GOUVERNANCE | SENSIBILISATION |

Crédits photos : Phototèque Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, 123RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON
125 rue Smith – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29